



BILAN

calvados.chambres-agriculture.fr

MANDATATURE

**VERS UN NOUVEAU
DÉVELOPPEMENT
POUR PLUS DE VIE
DANS LES TERRITOIRES**

2013 - 2018



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

1

**ORIENTER &
REPRÉSENTER**
P_7

2

**ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES**
P_25

3

**ACCOMPAGNER
LES TERRITOIRES**
POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE
AGRICULTURE ET TISSU LOCAL
P_55

4

COMMUNIQUER
P_67

5

GESTION INTERNE
P_73

6

**CONTRIBUTION
À LA RÉFLEXION**
ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION AU
SEIN DU RÉSEAU DES CHAMBRES
DE NORMANDIE
P_79


AGRICULTURE
& TERRITOIRE
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDE

FIERS DU CHEMIN PARCOURU AU SERVICE DE L'AGRICULTURE DU CALVADOS !



Michel Legrand
Président

Que de ruptures majeures observées en 6 ans ! Ruptures économique, sociétale, environnementale, technologique... C'est dans ce contexte que la Chambre d'agriculture du Calvados, adossée à ses valeurs, a affiché une détermination forte pour agir et accompagner les évolutions de l'agriculture départementale.

Parce qu'il serait illusoire de vouloir présenter de façon exhaustive 6 années d'actions, nous avons mis en exergue des actions phares et des indicateurs de résultats en soulignant la diversité de nos activités. Retour sur les fondamentaux qui ont structuré l'action de la mandature :

- **notre ambition** : être la référence locale du développement des agricultures et des territoires,
- **nos convictions** : proximité, sens du service, objectivité dans le conseil, partenariat,
- **nos cibles prioritaires** : actifs et futurs actifs agricoles, collectivités,
- **nos engagements** : tout mettre en œuvre pour que l'agriculture soit respectée et ait sa place au sein du territoire.



Élisabeth Pirat
Directrice générale

En cohérence avec ces fondamentaux, les principaux travaux menés par la Chambre d'agriculture du Calvados pendant la dernière mandature ont mobilisé les équipes autour de **4 axes directeurs** :

- **préserver le foncier en tant que ressource stratégique pour l'agriculture**, le sol étant en premier lieu un outil de travail,
- **accompagner les actifs et futurs actifs dans la diversité de leurs projets, leur donner les éléments d'aide à la décision** : une action de premier plan pour la Chambre lors de l'installation et de la transmission, du conseil personnalisé via les études économiques, les audits d'exploitations, le plan de soutien à l'élevage, les projets bâtiments, l'organisation du travail et le recours à l'emploi,
- **accroître la rentabilité et la valeur ajoutée des exploitations** : accompagnement d'Organisations de Producteurs, travail sur l'autonomie alimentaire et la maîtrise des charges, réflexion engagée sur les filières légumes, développement et professionnalisation des circuits courts et de l'Agriculture Biologique...
- **travailler à la synergie entre agriculture et territoire** : relations de voisinage entre agriculteurs et néo ruraux, préservation de l'eau et accompagnement spécifique sur les zones de captages, gestion des déchets, pilotage de projets collectifs méthanisation, études liées aux grands ouvrages, diagnostics de territoires, approvisionnement local pour la restauration hors domicile, Projets Agricoles ou Alimentaires Territoriaux...

En parallèle, la Chambre d'agriculture a travaillé sur l'évolution de son organisation interne en lien avec le réseau des Chambres normandes avec deux objectifs : fluidifier la gouvernance pour que l'agriculture pèse davantage et gagner en efficacité, le tout pour relever les défis et encore mieux répondre à l'évolution des besoins du terrain.

Le travail conduit pendant cette mandature et les résultats obtenus ont été le fruit d'une mobilisation des équipes élue et salariée que nous remercions vivement. La Chambre a également pu compter sur ses partenaires et financeurs qui, par leur expertise ou leur contribution, ont permis la réalisation d'actions. Nous les remercions pour leur intérêt porté à l'agriculture départementale et leur confiance.

Préserver
le foncier agricole

P_8

Mieux intégrer
l'agriculture dans
les politiques de
protection de l'eau

P_10

Aléas climatiques
la Chambre
d'agriculture du
Calvados réactive

P_12

**La Chambre
mobilisée**
sur le Plan de
Soutien à l'Élevage

P_13

**Charte départementale
des contrôles**
dans les exploitations
du Calvados

P_16

**La Chambre se
positionne**
en tant qu'acteur
majeur du parcours
installation

P_15

Zones défavorisées
le Val d'Orne
réintégré à la
nouvelle carte

P_15

**Réguler les relations
de voisinage**
entre agriculteurs et
ruraux

P_14

**Le conseil
départemental :**
Un partenaire
historique
attentif

P_16

Le "chèque conseil",
un appui direct aux
exploitants

P_17

Une route pour tous ?
C'est possible !

P_18

**Conjuguer les
compétences**
pour mieux
accompagner les
porteurs de projets

P_19

La Chambre s'engage
dans la refonte
du dispositif
départemental
"AgriAide"

P_23

Contribuer
au développement
local

P_22

**Un partenariat
local pour le
développement**
et l'accompagnement
de l'agriculture
biologique

P_21

**Vers une
structuration
régionale**
de la filière pommes
de terre/oignons

P_20

1

**ORIENTER &
REPRÉSENTER**



PRÉSERVER le foncier agricole

Après une période d'accalmie à la fin des années 2000, la consommation des sols agricoles pour l'artificialisation est repartie à la hausse à partir de 2011 en Normandie. Elle se concentre sur l'axe de la Seine et le littoral normand autour des trois grands pôles métropolitains et gagne de nouveaux territoires un peu plus éloignés des centres urbains.

Alors que les sols agricoles occupent plus des deux tiers du territoire normand, les sols artificialisés (zones urbanisées, industrielles, commerciales, infrastructures) couvrent quant à eux près de 9% du territoire, en progression de 2 500 à 2 800 ha par an. Si les consommations de plus de 10 ha sont rares (elles concernent 10 % des communes), elles représentent néanmoins la moitié des pertes... Dans le Calvados, certains dossiers ont marqué la mandature en amenant de nombreuses interventions de la part des élus : plateforme logistique Carrefour, prison d'Ifs...

Pour lutter contre ce constat impitoyable, la commission « agricole et rurale – relations avec les collectivités » a consacré de nombreuses rencontres à cette thématique, en associant les élus locaux au cœur des réflexions de planification. Les résultats commencent à poindre, avec des perspectives de consommation plus réduites, des projets mieux intégrés dans les territoires et surtout des démarches qui associent la profession agricole au-delà des obligations réglementaires.

Chiffres clés

14 commissions agricoles et rurales

14 réunions des élus "urbanisme"

330 participations aux réunions Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme

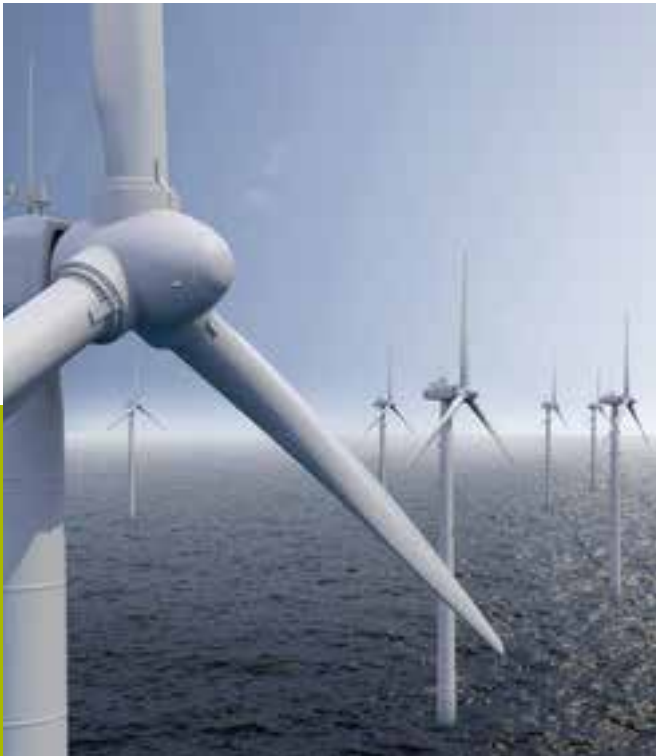
Plus de **450** avis donnés sur des PLU / PLUi / SCOT

Constitution d'un groupe d'élus

Un groupe « urbanisme » d'élus Chambre, membres de la commission, a ainsi été institué, à la fois pour établir des lignes directrices en la matière, mais aussi pour analyser avec l'équipe technique les cas particuliers et rencontrer les élus locaux et les tiers, tels que CAUE, DDTM, RTE, GRT Gaz...

Les documents de planification supra-communaux comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) présentent des bilans affichant jusqu'à plusieurs centaines d'hectares de terres consommées par an. Ceux en cours d'élaboration ou de révision sont plus "vertueux" en tablant sur des consommations sensiblement réduites. Dans les grands projets d'aménagement, la prise en compte de l'activité agricole progresse : sur le projet des éoliennes offshore de Courseulles sur Mer, RTE a ainsi travaillé de concert avec la Chambre d'agriculture pour déterminer le tracé du raccordement terrestre et les modalités de chantier.

La fin de la mandature a été marquée par l'émergence de nouvelles dispositions réglementaires, comme la compensation agricole collective, applicable à la faveur d'aménagements d'ampleur, intégrant le principe "ERC": Éviter, Réduire, Compenser.



A la faveur de cette actualité, le Président de la Chambre d'agriculture du Calvados a alerté les Ministres concernés, fin 2017, pour s'inquiéter de la recrudescence de projets d'envergure dans le département, qui viennent inexorablement « grignoter » le territoire agricole. Il a demandé à ce que l'Etat s'implique en première ligne dans la construction d'une politique de planification renouvelée et durable.



MIEUX INTÉGRER L'AGRICULTURE

dans les politiques
de protection de
l'eau

Au niveau agricole, les zones à enjeux eau ont un impact sur les exploitations qui doivent adapter leurs pratiques en fonction des obligations. Ainsi, la Chambre d'agriculture, au travers notamment du COPA Eau, a œuvré afin que les agriculteurs concernés soient informés et puissent s'impliquer ou se faire représenter pour protéger les intérêts de l'agriculture.

La Chambre défend une application de la Charte départementale reconnaissant l'agriculture à sa juste valeur.

La Chambre d'agriculture et le COPA Eau avaient orchestré la signature d'une nouvelle Charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau en 2012. Ce document définit notamment les méthodes d'expertise et de calcul des indemnités auxquelles ont droit les agriculteurs et les propriétaires impactés par des prescriptions dans le cadre d'arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Au cours de cette mandature, la Chambre a réalisé 3 études technico-économiques et d'évaluations foncières auprès de deux syndicats d'eau du département avec notamment l'étude de Moulines. Ces études ont permis que la méthodologie de la Charte soit appliquée concrètement. Certains bureaux d'étude l'avaient fait auparavant mais avec des approches désavantageant souvent les agriculteurs et les propriétaires de biens ruraux.

Chiffres clés dans le Calvados

35 500 ha de périmètres de protection
Déclarés d'Utilité Publique (DUP).

22 000 ha de surface d'Aires
d'Alimentation de Captages (AAC).

51 000 ha de terres agricoles
concernés.

14 % de la SAU du Calvados.

1 étude technico-économique de référence : Moulines,
20 dossiers signés à date.

2 autres études technico-économiques sur captages DUP.

Implication de **5** syndicats d'eau majeurs dans la mise en œuvre de programmes d'actions pour la préservation de l'eau.

5 syndicats d'eau majeurs du département.

La Chambre, structure incontournable pour l'animation sur les aires d'alimentation de captages (AAC)

Depuis 2013, la Chambre a significativement développé son action sur les AAC :

- dans le Bessin, sur le bassin de Saon et sur la zone de Bayeux Intercom ;
- dans le Bocage, sur la zone de Fontaine Bouillante auprès du syndicat mixte de production sud-Bessin pré-Bocage Val d'Orne ;
- dans le Pays d'Auge, auprès de Lisieux Intercom ;
- dans la Plaine, auprès du syndicat mixte RESEAU et du syndicat de production d'Eau Potable Sud Calvados.



Cette action se concrétise par :

- la participation d'élus de la Chambre et/ou de représentants du COPA Eau aux réunions de pilotage des programmes d'actions mis en œuvre par les syndicats d'eau et les intercommunalités ;
- l'animation de réunions et la coordination de programmes
- l'intervention technique de conseillers auprès des agriculteurs concernés par les AAC.



Zoom sur le COPA EAU

Le COPA Eau rassemble les organismes suivants : Chambre d'agriculture du Calvados, Jeunes Agriculteurs du Calvados, URDAC, FDSEA 14, Confédération Paysanne, SDPPR 14, Captages 14, SAFER, Syndicat des Irrigants, Syndicat des producteurs de lin textile, Syndicat des Maraîchers,

Syndicat des Betteraviers, ARPT, Syndicat des producteurs de pommes de terre, Agrial, Coopérative de Creully, Coopérative Isigny Ste Mère, Crédit Agricole, Crédit Mutuel.

Son but est de rassembler les protagonistes de la profession agricole autour de la thématique de la préservation de l'eau afin d'avoir une meilleure information et de pouvoir mieux défendre les intérêts de l'agriculture. La Chambre d'agriculture met à disposition du COPA Eau un collaborateur pour l'animation de la structure.



ALÉAS CLIMATIQUES

La Chambre
d'agriculture du
Calvados réactive

Situation inédite liée à l'épisode neigeux de 2013 entraînant des dommages multiples et des effets collatéraux liés à l'effondrement des toitures, serres et tunnels (mortalité du cheptel et perte de production), gel 2018 impactant l'arboriculture.

À chaque fois, la Chambre d'agriculture a immédiatement réagi en alertant les services de l'État afin de solliciter le déclenchement d'une procédure adaptée, catastrophe naturelle ou calamités.

Dans le même temps, la Chambre a mis en place un accueil téléphonique spécifique pour recenser les dommages et a mobilisé une expertise technique en son sein. Elle a été entendue, les missions d'enquête ont été mises en place, ont permis la reconnaissance calamités et l'indemnisation des agriculteurs impactés.

LA CHAMBRE MOBILISÉE

sur le Plan de Soutien à l'Élevage

L'été 2015 a été marqué par la colère et la détresse des éleveurs en difficulté suite à la chute des cours du lait, de la viande bovine. En réponse à ces manifestations, le gouvernement a mis en place pendant l'été un Plan de Soutien à l'Élevage associant dispositifs d'urgence et mesures structurelles. La Chambre d'agriculture s'est inscrite pleinement dans l'accompagnement de ce dispositif.

Ecouter et informer

La Chambre a mis en place fin juillet 2015 une ligne téléphonique spécifique pour écouter et répondre aux questions des éleveurs. Au-delà du soutien moral, ce premier contact permettait également d'informer l'agriculteur sur les démarches à effectuer, les critères à remplir pour être éligible au Fonds d'Allègement des Charges ou aux autres mesures proposées.



Assurer la co-présidence de la cellule départementale d'urgence

Porte-parole de la profession, la Chambre d'agriculture du Calvados a assuré, pendant toute la durée du dispositif de septembre 2015 au printemps 2016, la co-présidence des réunions de la cellule départementale. Animation du dispositif, diagnostic des situations et orientation des dossiers vers les accompagnements jugés les plus appropriés ont rythmé le travail de la cellule départementale. Rappelons que, dans le cadre de ce dispositif, la MSA proposait un allègement des charges sociales, patronales et/ou salariales mais également des actions sociales. L'État intervenait également par le biais de mesures fiscales : remise gracieuse de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et report de l'Impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

Chiffres clés

une aide de plus de 5 Millions d'€ pour le département

Plus de **900** bénéficiaires et **420** appels reçus à la cellule d'urgence

2/3 concernaient des exploitations d'élevage

295 dossiers examinés en cellule d'urgence

6 585 € par exploitant ayant bénéficié du dispositif FAC et cellule d'urgence au travers des mesures FAC (Fonds d'allègement des charges, allègement de cotisations MSA et dégrèvement d'impôt)

RÉGULER LES RELATIONS DE VOISINAGE

entre agriculteurs et ruraux

La Chambre d'agriculture s'est engagée pour le « bien vivre ensemble ! » en contribuant à réguler les relations entre les exploitants agricoles et leurs voisins.

Si la Chambre est particulièrement attentive au renouvellement du tissu rural, essentiel pour la vitalité des territoires, elle est alertée par des conflits qui, s'ils ne sont pas régulés, sont susceptibles d'impacter, voire de remettre en cause l'activité agricole.

Des fondamentaux sont ainsi rappelés : l'activité agricole est une activité économique, génératrice d'emplois. Elle est à ce titre, partie intégrante des territoires. Elle résulte très souvent d'un historique et le nouvel arrivant doit respecter l'antériorité de l'activité.

L'activité agricole a des caractéristiques : travail avec le vivant et les aléas, outils de production spécifiques (bâtiments d'élevage, matériel...), activité strictement encadrée, réglementée et contrôlée.

C'est dans ce contexte que la Chambre a conduit des actions, seule ou le plus fréquemment au sein du COPA qu'elle a présidé. Les origines des conflits ont été diverses (nuisances sonores ou olfactives) et ont concerné différentes productions : élevages bovins et porcins, productions légumières... ou des projets comme la méthanisation.

Conférences de presse, courriers au préfet et aux parlementaires, intervention du président Legrand en assemblée générale des maires du Calvados, production d'un guide de bon voisinage, pétitions, etc...

La sensibilisation au niveau local, les rencontres et échanges, ont été et sont des actions de communication qui s'inscrivent dans la durée. Il en va d'une responsabilité collective pour l'avenir de la ruralité.



ZONES DÉFAVORISÉES

Le Val d'Orne réintégré à la nouvelle carte

Une première étape a été franchie : après en avoir été écarté, le Val d'Orne est réintégré par le Ministère à la nouvelle carte de la zone défavorisée. Reste l'ultime étape de validation par Bruxelles.

Ecarté d'un premier projet de zonage, le Val d'Orne est de nouveau pris en compte sur la carte des zones agricoles défavorisées présentée en février dernier par le ministère de l'Agriculture. La précédente mouture, écartant la Suisse normande, avait entraîné l'incompréhension au vu du potentiel agricole de cette région, l'inquiétude et la mobilisation des éleveurs de vaches allaitantes qui auraient perdu leurs droits aux indemnités compensant un handicap naturel (ICHN) ou des contraintes spécifiques à leur territoire. Au vu de l'enjeu, la Chambre d'agriculture du Calvados a exprimé, depuis l'annonce de la remise en cause de la carte, sa détermination sans faille pour exiger la réintégration du Val d'Orne. Plusieurs interventions du président Michel Legrand, dont la rencontre de janvier dernier au ministère organisée avec les Chambres du Calvados, de l'Orne et de Normandie, ont contribué à cette issue favorable. Les Marais du Bessin font également désormais partie de ces nouvelles zones défavorisées. Globalement, c'est un solde positif pressenti pour le Calvados de 170 communes supplémentaires. A noter toutefois la sortie de 4 communes.

LA CHAMBRE SE POSITIONNE en tant qu'acteur majeur du parcours installation

Jusqu'en 2014, le partenariat activé entre la Chambre d'agriculture et le CDFA portait notamment sur les missions et actions liées au volet Installation-Transmission. En 2015, suite à l'arrêt d'activité du CDFA, la Chambre a travaillé à la refonte globale de l'accompagnement des porteurs de projets et s'est positionnée en acteur majeur, initiant des partenariats dès que nécessaire dans une logique de complémentarité des compétences.

Principaux indicateurs de résultats : harmonisation des contenus et tarifs des formations 21H et stages complémentaires à l'échelle de l'ex Basse-Normandie, diminution significative du coût du parcours installation pour le porteur de projet, accueil centré sur la proximité via les antennes de la Chambre, labellisation renouvelée de la Chambre en tant que porteur du Point Accueil Installation, du CE3P et des stages 21H.

Sur le plan social, la Chambre a contribué à maintenir 2 emplois de l'ex CDFA avec reprise d'un collaborateur en son sein et repositionnement d'un autre dans une structure partenaire.

CHARTRE DEPARTEMENTALE DES CONTROLES

dans les
exploitations
du Calvados

Une action concertée permettant de formaliser droits et devoirs de chaque partie

Si les contrôles visent à vérifier le respect des réglementations et l'attribution des aides, l'objectif est de faire en sorte qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Mettre tout en œuvre pour faire de la prévention plutôt que gérer une situation pouvant être très conflictuelle, faire évoluer les postures lors de contrôles, exercices d'autant plus sensibles dans un contexte difficile pour l'agriculture !

Bonnes pratiques, droits et devoirs de chacun et respect mutuel sont les fondamentaux de cette charte co-construite par la profession agricole et les services de l'Etat. C'est dans cette logique que, lors d'une session de la Chambre de 2017, la charte départementale des contrôles dans les exploitations du Calvados a fait l'objet de 7 signatures associant le Préfet, la Chambre d'agriculture, la MSA Côtes Normandes, l'ASP, l'Agence Française de la Biodiversité, l'ONCFS et l'URDAC.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

un partenaire
historique attentif

Le Conseil Départemental du Calvados a accompagné les projets agricoles portés par la Chambre d'agriculture du Calvados, tout au long de la mandature. A travers l'élaboration d'une convention annuelle, l'appui du Département se traduit par une enveloppe financière dédiée à une demi-douzaine de projets.

A la faveur de la mise en œuvre de la loi NOTRe et du partage des compétences entre instances régionale et départementale, les orientations de la convention et le montant alloué ont évolué. Ainsi, l'enveloppe financière a baissé d'un tiers environ entre le début et la fin de la mandature. Dans le même temps, les thématiques abordées ont pris une orientation moins technique et plus territoriale : on ne traite plus les questions relatives au développement de techniques de désherbage alternatif ou de gestion du bocage, mais plutôt les sujets relevant du déploiement d'une offre locale de produits destinés à la restauration collective ou de la diversification des ateliers sur les exploitations.

Dans le même temps, le Département a investi dans une participation active au niveau du Salon International de l'Agriculture, à travers l'ouverture d'un stand Calvados, mobilisant, avec l'appui de la Chambre d'agriculture, des producteurs fermiers du département, présents tout au long du salon pour mieux y faire connaître les produits « Calvados ».



Chiffres clés

Plus de **200** jours par an pris en charge pour partie

Un panel d'actions complètement renouvelées entre 2013 et 2018



LE “CHÈQUE CONSEIL”, un appui direct aux exploitants



La fusion des régions de Haute et Basse Normandie s'est traduite, sur le plan agricole, par la refonte d'un système établi en 2011 s'appuyant sur un « chèque conseil ». Le principe reste le même en Basse-Normandie, à savoir une prise en charge importante par la Région (80 % du montant de la prestation), d'un conseil opéré par un organisme agréé auprès d'un exploitant.

Une différence notable est apparue à la faveur de l'unification normande : l'exploitant n'a plus d'avance de trésorerie à faire, l'aide étant directement versée à la Chambre d'agriculture au terme de l'intervention.

Les appuis mis en œuvre ont principalement concerné, au fil du temps :

- les diagnostics agronomiques, permettant aux exploitants de mieux raisonner leur fertilisation et de progresser techniquement et économiquement,
- les diagnostics de conversion à l'agriculture biologique,
- les études prévisionnelles technico-économiques, principalement destinées à objectiver les étapes à franchir dans le cadre d'une évolution de système.

Chiffres clés

315 accompagnements depuis mai 2011

UNE ROUTE POUR TOUS ?

C'est possible !

Les problématiques de déplacement des engins agricoles, d'aménagement de voirie pour la sécurisation des routes sont communes au monde agricole et aux collectivités locales, qui ne voient pourtant pas toujours les choses sous le même angle... Il suffit alors de peu de choses pour aboutir à une situation conflictuelle. Or, des solutions existent pour limiter les conflits d'usage, en instaurant les bases d'un fonctionnement visant à prévenir plutôt qu'à guérir.

Depuis mai 2012, le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles du Calvados (COPA) présidé par la Chambre d'agriculture, a lancé une démarche de réflexion-actions sur cet épineux dossier de la circulation des engins agricoles. La profession agricole est consciente des préoccupations des élus locaux pour améliorer la sécurité routière dans les bourgs, mais aussi en dehors.

Le message porté vise aussi à confirmer dans l'esprit des décideurs la place de l'agriculture, composante forte de l'économie de nos territoires pour laquelle il faut faire en sorte de maintenir l'activité et les échanges qu'elle crée, aussi bien au niveau des exploitations que de ses industries.

Le groupe de travail du COPA 14 sur le sujet a donc entrepris de rencontrer les collectivités locales et les organismes les conseillant sur leurs projets routiers pour leur faire part de la volonté professionnelle d'instaurer une pratique départementale, mobilisant les exploitants pour participer aux réflexions locales d'aménagements avec les collectivités, AVANT les travaux.

Un dialogue constructif

Les actions entreprises ont permis de nouer un dialogue constructif avec les structures au contact des décideurs, dont notamment les administrations (DDTM et DREAL), le Conseil Départemental du Calvados et l'Union de l'Amicale des Maires du Calvados.

Un ensemble de référents agricoles, comprenant les élus du groupe « urbanisme », répartis sur tout le département, est mobilisable pour participer à des réunions de travail **en amont** de projets d'aménagement, suite à des formations qui se sont déroulées fin 2013.

Les membres du COPA 14 ont planché sur une plaquette diffusée au printemps 2014 auprès des collectivités pour mettre en évidence les solutions d'aménagements à privilégier, dans un souci de maintenir une libre circulation, mais aussi de répondre aux attentes sécuritaires de ces travaux.

Désormais, grâce à la publicité opérée par les services du Département et les assistants aux maîtres d'ouvrage, les sollicitations, qui sont à opérer par mail à copa.circulation@calvados.chambagri.fr, sont analysées au niveau de la Chambre d'agriculture, avec les référents, et transmises aux porteurs de projets ou partagées à l'occasion de réunions locales.

Chiffres clés

30 à 40 projets discutés par an depuis 2014

1 plaquette toujours disponible sur www.calvados.chambre.agriculture.fr

Partenariat avec l'enseignement agricole

CONJUGUER LES COMPÉTENCES

pour mieux
accompagner les
porteurs de projets

Depuis début 2016, la Chambre d'agriculture du Calvados travaille en partenariat avec le CFPPA le Robillard dans le cadre du parcours de l'installation. Une convention a été signée fin 2015, pour organiser conjointement ces actions.

Elle acte la collaboration de la Chambre d'agriculture et du CFPPA sur deux étapes majeures de l'installation : l'élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et les dispositifs de formation pour accompagner le parcours de l'installation : stage 21 h et stages complémentaires.

Chambre d'agriculture et CFPPA du Robillard s'engagent à coopérer pour contribuer à conduire ensemble l'accompagnement des actifs ou futurs actifs dans une logique d'efficacité et de complémentarité intégrant la valorisation de leurs compétences respectives.

La prise en compte et le respect du cœur de métier de chaque partie signataire, de l'historique des missions, constituent les éléments fondateurs de la convention.

Il s'agit de mettre en commun les compétences et cœur de métier de chaque réseau pour accompagner au mieux le jeune dans son parcours.



Chiffres clés

75 à 85 jeunes par an réalisent leur Plan de Professionnalisation avec un conseiller projet de la Chambre d'agriculture et un conseiller compétences du CFPPA.

6 stages installation 21 h « Entr'agri » avec des interventions conjointes/an.

4 thèmes de formation complémentaires proposés dans le parcours soit par la Chambre d'agriculture, soit par le CFPPA du Robillard :

- Réussir ma mise en société
- Trésorerie et projet
- Gestion des risques
- Éléments de gestion

Filière pomme de terre et oignon



VERS UNE STRUCTURATION REGIONALE de la filière pommes de terre/ oignons

Chiffres clés

Environ **1 100** ha de pommes de terre sont produits dans le Calvados, la filière représente 65 producteurs orientés vers le marché du frais (grande distribution), la vente directe ou l'export.

La Chambre d'agriculture du Calvados accompagne depuis plusieurs années l'ARPT Basse-Normandie dans ses projets et dans le suivi technique de ses producteurs par la mise en place d'expérimentations et d'actions de conseil et formation. Une réflexion stratégique de filière a conduit les professionnels à se rapprocher de leurs homologues hauts-normands pour fonder une Association Régionale de la Pomme de Terre de Normandie.

Un accompagnement des producteurs pour répondre aux besoins du marché

La Chambre d'agriculture du Calvados, dans le cadre de son service technique, apporte son expertise dans la conduite des cultures auprès de ses adhérents Info'conseil légumes. Des travaux d'expérimentation* et des démonstrations ont été menés sur les techniques de production économes en intrants ou en AB (variétés, désherbage et défanage alternatifs, conservation avec huile de menthe), sur la qualité gustative des produits, sur la réduction des chocs à la récolte et sur le bilan énergétique de la culture. Pour répondre aux besoins des opérateurs, un accompagnement des producteurs vers la certification Global Gap a été réalisé par le biais de la formation.

Une animation pour structurer la filière

C'est à travers les actions de promotion réalisées lors de divers événements (SIA, Foire de Caen, Bœuf en Fête, Bien manger en Normandie...) que la production locale a été mise en valeur. Face au succès rencontré lors de ces manifestations, l'ARPT Basse-Normandie a déposé une marque régionale « Pomme de terre et oignon des Plaines Normandes ».

Une réflexion stratégique collective associant les différents acteurs de la filière de la production jusqu'à la distribution a été menée en 2015. La volonté des professionnels d'utiliser l'image de la Normandie dans le commerce de leurs produits, confortée par une étude de marché en grande distribution, a conduit l'ARPT BN à associer la filière haut-Normande dans cette démarche.

C'est dans ce contexte que l'ARPT de Normandie a été fondée lors du congrès national de la pomme de terre en février 2018 au Havre.



Zoom sur l'ARPT de Normandie

Les Chambres d'agriculture de Normandie sont les membres fondateurs de l'ARPT Normandie qui aura pour objets de représenter et gérer des financements pour la filière pomme de terre et oignon normande. L'adhésion à l'association est ouverte à tous les producteurs et acteurs de l'amont/aval de la filière normande.

Un partenariat est établi entre les Chambres et l'ARPT Normandie pour organiser des actions de conseil et de formation auprès de ses adhérents et participer à des programmes de recherche et développement.

Avec la Coopérative de Creully

UN PARTENARIAT LOCAL pour le développement et l'accompagnement de l'agriculture biologique

Face au marché de l'agriculture biologique en plein développement, à la montée en puissance des sollicitations correspondantes et à l'intérêt croissant des agriculteurs dans le domaine des productions végétales, la Chambre d'agriculture et la Coopérative de Creully ont exprimé une volonté commune d'accompagner cet élan et cette opportunité et se sont engagées dans un partenariat courant 2018.

Le socle de la convention repose sur la valorisation des compétences de chaque structure et la conjugaison de leurs complémentarités. L'efficacité est à ce titre recherchée pour accompagner les agriculteurs en amont de la conversion en agriculture biologique, dans leur réflexion et dans la réalisation de leurs projets AB pendant leur phase de conversion et après au travers d'accompagnement à caractère technico-économique, notamment sous forme collective via la formation. Au vu de la mise en place récente du partenariat, les premiers indicateurs de résultats seront à évaluer en 2019.



L'agriculture sur Caen Normandie Métropole

CONTRIBUER au développement local

Une dynamique de travail partagé engagée depuis 2015

La Métropole et la Chambre d'agriculture se retrouvent depuis quelques années autour de la prise en compte de l'agriculture dans les territoires urbains et périurbains, via l'adhésion conjointe au réseau national « Terres en Villes ». Les 2 structures se sont également engagées en 2015 avec l'Université de Caen dans un programme de recherche sur l'alimentation. En parallèle, diverses rencontres entre élus et techniciens ont eu lieu pour acquérir un socle partagé de connaissances sur les enjeux et problématiques de l'agriculture/de l'alimentation. Tous ces rapprochements ont amené les partenaires, en juin 2017, à formaliser des réflexions et actions communes en signant une « Convention-cadre de partenariat sur l'agriculture ». Cette convention comprend plusieurs axes de travail : gestion partagée de l'espace et du foncier agricole, soutien au développement des filières économiques agricoles, gestion équilibrée de l'approche environnementale, mise en place d'une politique alimentaire territoriale, développement du lien entre citoyens et agriculteurs.

Une réponse commune à un appel à projet national « Ancrage Territorial » décliné en région

Pour le volet « Alimentaire », la Chambre d'agriculture et Caen Normandie Métropole, associées à l'Aucame (Agence d'urbanisme de Caen Métropole), ont obtenu des financements du Programme National de l'Alimentation et des fonds LEADER pour engager la préfiguration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). En octobre 2017, le

Pôle Caen Normandie Métropole a convié les acteurs volontaires du territoire, de la production à la consommation, pour présenter et engager officiellement sa démarche. Deux axes de travail ont rythmé l'année : la collecte de données pour consolider un diagnostic sur le profil alimentaire de la Métropole ainsi que l'animation de 6 ateliers participatifs pour faire échanger les producteurs, associations, chercheurs, collectivités, consommateurs (etc.) sur les besoins du territoire.

La définition d'une stratégie alimentaire par les élus et les acteurs du territoire

Au rythme d'un atelier par mois, 51 structures se sont mobilisées pour échanger sur la structuration des filières alimentaires, les pratiques agricoles, l'accessibilité sociale à l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'alimentation dans la planification territoriale, la sensibilisation/communication sur l'alimentation. En parallèle, les partenaires ont reçu plus de 145 contributions à la consultation en ligne. Mi-septembre, tous les acteurs volontaires se sont réunis afin de prioriser les actions qui ont été identifiées lors des échanges en atelier ou via les contributions en ligne. Un Comité Local de l'Alimentation devrait être mis en place. Trois axes d'actions ont été priorités par les acteurs :

- le foncier (réserves foncières pour de la production alimentaire, anticiper les reconversions agricoles, etc...),
- le développement économique (création d'équipements collectifs structurants comme une légumerie, etc...),
- l'accessibilité sociale (créer une plateforme informelle de mise en relation des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc...).

En octobre 2018, le Pôle Caen Normandie Métropole a dévoilé officiellement sa stratégie alimentaire pour que la capacité de production locale rencontre les besoins des citoyens de la Métropole.

Exploitations fragilisées

LA CHAMBRE S'ENGAGE dans la refonte du dispositif départemental "Agri'Aide"

Suite à une réflexion initiée en 2017 à l'initiative de la Chambre d'agriculture, la mise en œuvre de nouvelles modalités de traitement des contacts d'agriculteurs en difficulté a été effective au 1er janvier 2018. Les deux principales évolutions portent sur le déroulé même de l'accompagnement et sur l'implication des partenaires.

Un cadre d'intervention plus structuré

Le nouveau cadre s'organise autour de 4 phases :

- le repérage,
- l'audit d'exploitation,
- la présentation du dossier en Commission,
- le suivi.

La refonte du dispositif a consisté à mettre en place les étapes "**Commission**" et "**Suivi**" pour renforcer le conseil apporté. La commission, table ronde réunissant les organismes agricoles principaux au contact des agriculteurs, permet une **analyse collégiale et partagée** de chaque situation, amenant à l'**élaboration d'un plan d'actions** signé par l'agriculteur pour mise en application. Par conséquent, le **suivi individuel** sur 3 ans s'impose et prend tout son sens pour s'assurer de la bonne réalisation des actions préconisées et pour ajuster les mesures en cas de besoin.

Un engagement plus significatif des partenaires

13 partenaires, à la fois institutionnels, coopératifs ou privés, se mobilisent dans ce dispositif. Leur action se situe à deux niveaux :

- un niveau **technique** : leur présence sur le terrain et leur expertise permettent d'apporter un appui dans le repérage des situations fragiles, d'être force de proposition lors de l'étude des dossiers en Commission et d'être acteur dans certaines phases du suivi en fonction de leur domaine de compétences. Ainsi, les différents organismes mettent à disposition leurs moyens humains pour œuvrer à chaque étape du processus.
- un niveau **financier** : 9 de ces partenaires apportent par ailleurs une contribution financière à l'association. En 2018, afin de soutenir le renforcement de l'accompagnement, tous ont augmenté le montant de leur enveloppe allouée à Agri'Aide. En conséquence, le budget connaît une hausse de 30% par rapport à 2017, permettant de financer les nouvelles activités, notamment le suivi.

Une communication renforcée

Deux éléments apparaissent importants à relayer : la plus-value du dispositif et la nécessité d'intervenir le plus en amont possible pour une meilleure efficacité. D'où le déploiement d'un plan de communication large pour diffuser ces idées :

- les cibles : les agriculteurs et les organismes agricoles en tant que relais auprès des exploitants concernés
- les moyens : articles de presse, flyer, intervention dans les instances professionnelles et réunions auprès des collaborateurs de structures partenaires



Zoom sur les partenaires

9 partenaires financiers : le Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture, la MSA, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, Groupama, Agrial, la Coopérative de Creully et le GDS
2 partenaires mettant à disposition du temps de conseillers : CER France et Littoral Normand
2 partenaires institutionnels : la DDTM et la DDPP

Chiffres clés en 2018

27 agriculteurs accompagnés à date (30/09/2018) dont

17 nouveaux contacts

+ 30 % de budget

L'installation,
un enjeu majeur
pour la Chambre
d'agriculture du
Calvados
P_26

Accompagner
les agriculteurs
investisseurs
P_28

La Chambre engagée
pour auditer les
exploitations agricoles
P_29

Produire des
références au service
des éleveurs et des
conseillers
P_30

Adapter engrais et
amendements
au statut du sol
par le diagnostic
agronomique
P_34

Accompagner
les entreprises
agricoles
dans l'évolution de
leurs pratiques
P_33

Un partenariat réussi
entre une Organisation
de Producteurs et la
Chambre d'agriculture
du Calvados
P_32

Promouvoir
les races bovines
P_31

Légumes et
maraîchage :
un nouveau service
P_35

Mes p@rcelles
P_36

PAC :
accompagner au-delà
de la déclaration
P_38

Conseil bâtiments :
une activité soutenue,
des savoir-faire et des
services reconnus
P_39

Agriculture et
élevage
de précision
P_44

Réseau
légumineuses /
autonomie
alimentaire
P_43

Accompagner
les agriculteurs par le
conseil juridique
P_42

MAEC :
la Chambre
d'agriculture,
opérateur pour des
aides aux éleveurs
P_40

Aller plus loin
en groupe
P_46

Développer les
circuits courts
pour accroître la
valeur ajoutée
P_48

Emploi :
un volet déterminant
pour les exploitations,
des solutions
pour répondre aux
besoins croissants en
main d'œuvre
P_50

Proposer une offre
de formation
variée à tous les
agriculteurs du
Calvados
P_52

2

**ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES**



L'INSTALLATION, un enjeu majeur pour la Chambre d'agriculture du Calvados

Un accompagnement complet des porteurs de projets est dispensé par la Chambre d'agriculture, devenue structure départementale pivot en matière d'installation.

Elle apporte un appui aux futurs agriculteurs, à toutes les phases de leur projet, de l'information au PAI jusqu'à la réalisation des études économiques d'installation. L'expertise de la Chambre est par ailleurs activée dès que nécessaire sur divers domaines comme le conseil juridique, le bâtiment ou les circuits courts.

Le Point Accueil Installation (PAI)

Le PAI est la porte d'entrée pour tout porteur de projet, quelles que soient les caractéristiques de son installation : type de production, mode de commercialisation, conventionnel ou bio, accès ou non aux aides. Le rôle du PAI est alors de l'informer sur les démarches et questionnements liés à son projet puis de l'orienter vers des experts pour approfondir les problématiques identifiées.

Deux conseillers de la Chambre d'agriculture animent le PAI : permanences téléphoniques, rendez-vous individuels, suivis.

Le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)

A ce stade, le porteur de projet rencontre deux conseillers (projet et compétences) pour déterminer ses besoins complémentaires en termes de formation ou d'acquisition de compétences techniques nécessaires à la réussite de son installation. Les conseillers d'entreprise de la Chambre d'agriculture participent à l'ensemble de ces entretiens individuels, en partenariat majoritairement avec des formateurs du CFPPA du Robillard.

Chiffres clés

200 RV / an au PAI

80 entretiens PPP / an

138 participants aux 3 formations installation en 2017 (stage 21h, réussir ma mise en société, trésorerie et projet)

25 à 30 porteurs de projets rencontrés / an par les conseillers d'entreprise



Les formations spécifiques à l'installation

Là encore, la Chambre d'agriculture mobilise ses compétences pour proposer des formations de courte durée sur des thématiques utiles aux futurs agriculteurs :

- stage 21 heures : seule formation obligatoire pour tous ceux souhaitant bénéficier d'aides à l'installation (dispositif national ou dispositif régional Impulsion Installation). 6 sessions organisées par an ayant regroupé 71 stagiaires en 2017.
- formation « Réussir ma mise en société » : pour bien appréhender, d'une part, les relations humaines dans le cadre sociétaire et, d'autre part, les aspects juridiques. 3 sessions sont déployées par an avec une participation moyenne de 20 futurs installés et 10 de leurs associés.
- formation « Trésorerie et projet » : pour bâtir un budget mensuel de trésorerie sur les premières années d'installation et identifier les outils à mettre en place pour pallier les déficits. 6 sessions par an, 43 stagiaires en moyenne.

Le conseil d'entreprise dispensé dans le cadre de l'installation

Les conseillers d'entreprise interviennent à deux niveaux :

- pour une approche « dégrossie » sur la cohérence globale des projets et pour un apport de références techniques,
- pour l'élaboration d'une étude prévisionnelle d'installation, obligatoire dans le cas d'une demande d'aides, mais nécessaire également pour un projet non aidé car servant de base à l'analyse bancaire.

Conseil d'entreprise

ACCOMPAGNER les agriculteurs investisseurs

Dans le cadre de la refondation de sa politique, la région Normandie a adopté un plan ambitieux de soutien à l'agriculture, qui se traduit pour partie par des aides au développement des entreprises agricoles. De par ses compétences, la Chambre d'agriculture du Calvados s'est positionnée dans l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de modernisation ou de développement.

Dispositif « Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts »

Il permet de financer les investissements destinés à favoriser le développement d'activités de transformation et la commercialisation en circuit de proximité en termes de construction ou rénovation de bâtiments ou d'équipements/matériels.

**A chaque typologie
d'investissement correspond un
dispositif d'aides adapté**

Dispositif « Soutien aux investissements de la filière équine »

Il vise à accompagner la création et le développement des entreprises de la filière équine, pour les activités autres que l'élevage (prise de pension, entraînement, enseignement, rééducation,...) et pour des investissements de type carrières, manèges, boxes.

Dispositif « Agriculture normande performante » (PCAE)

Il a pour objectif de soutenir la triple performance des structures agricoles et de maintenir les exploitations en conformité avec les normes européennes. Il vise alors notamment à subventionner les investissements tels que les bâtiments (d'élevage, de stockage, silos,...), les installations nécessaires aux mises aux normes, les équipements liés à l'élevage (salle de traite, robot,...) et certains matériels.

Conseil apporté par la Chambre d'agriculture

Le conseiller d'entreprise intervient dans l'accompagnement des projets relevant de ces différents dispositifs et apporte son expertise à deux niveaux :

- d'une part, sur la faisabilité technique et économique du projet d'investissement, sur la base d'une étude prévisionnelle,
- d'autre part, sur l'appui à la formalisation de la demande d'aides (évaluation de l'accès au dispositif et argumentaire sur le projet global). La sélection des dossiers étant basée sur la validation de critères précis, il convient d'être attentifs aux justifications apportées.



Zoom sur le PCAE

Le PCAE est le dispositif le plus utilisé de par la nature des dépenses éligibles et de par les plafonds d'investissements subventionnables (200 000 € pour un agriculteur, 350 000 € pour un GAEC, même si ceux-ci ont été revus à la baisse en 2018). Depuis l'ouverture du premier appel à projet courant 2015, la Chambre d'agriculture œuvre auprès des exploitants pour les conseiller et optimiser leur accès au dispositif. Cela se traduit par 31 accompagnements PCAE réalisés en 2017 et 35 en 2018.

LA CHAMBRE ENGAGÉE

pour auditer les exploitations agricoles

La Région Normandie a souhaité que les organismes de conseil agricole se dotent d'un outil commun de diagnostic global des exploitations. Retenu par la Région grâce à son exhaustivité, le diagnostic Audit de Performance permet de réaliser une étude complète de l'exploitation. Cofinancé par la Région et le CIRLVBV dans le cadre du CASE (conseil agricole stratégique et économique), cet audit permet à l'agriculteur de faire un état des lieux de sa structure et d'établir un plan d'action puis d'agir pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise. Il peut être intéressant de réaliser l'audit en amont d'un projet d'investissement pour bien le définir puis le gérer ou bien lors de difficultés économiques et financières pour identifier les causes et ensuite agir pour améliorer la situation.

Un diagnostic et des rendez-vous de suivi

L'audit se déroule en 2 phases :

1 phase de diagnostic avec 2 rendez-vous :

- 1 rendez-vous d'évaluation sur l'exploitation avec un questionnaire sur 15 thématiques, dont les bâtiments, le matériel, les relations, la technique, l'organisation du travail, les résultats économiques et les projets envisagés, ainsi qu'une visite de l'exploitation,
- 1 table ronde à laquelle sont conviés tous les associés, l'auditeur, un conseiller bancaire et un conseiller spécialisé au choix de l'agriculteur et en fonction des problématiques rencontrées

(élevage, culture, communication, fiscalité, diversification...). Les objectifs portent sur l'échange et l'établissement d'un plan d'actions le plus complet possible et éventuellement l'identification des investissements avec l'objectif d'être triple performant (viable économiquement, respectueux de l'environnement et socialement vivable).

1 phase de suivi avec 2 rendez-vous dans les mois suivant la phase de diagnostic pour évaluer l'avancement du plan d'actions, répondre aux questions et appuyer l'agriculteur dans sa phase d'actions.

Le conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture est le réalisateur de l'audit. Il utilise ses compétences transversales pour analyser globalement l'exploitation. Cela permet d'aborder de nouvelles thématiques comme l'angle social (temps, relations...) et d'identifier la cohérence entre le système d'exploitation et les valeurs des exploitants.

Les compétences en animation de réunion permettent d'animer la table ronde et de faire échanger tous les acteurs. En phase de projet de modernisation ou d'investissement, le conseiller d'entreprise pourra, par la suite, proposer la réalisation d'une étude prévisionnelle technico-économique afin d'évaluer la faisabilité de l'investissement.

- **Prestation nouvelle démarrée en novembre 2017.**
- **21 audits performance.**
- **Phase de diagnostic réalisée et lancement des rendez-vous de suivi d'ici fin 2018.**

PRODUIRE DES RÉFÉRENCES

au service des éleveurs et des conseillers

Afin d'accompagner les éleveurs et leurs conseillers dans le choix de pilotage des exploitations, les réseaux Inosys produisent des repères technico-économiques, sociaux et environnementaux. Ils se déclinent dans 4 réseaux qui couvrent les productions bovins lait, bovins viande, ovins et équins. Les études conduites à l'échelle normande, interrégionale, voire nationale, se traduisent notamment par la synthèse et la valorisation des données des 68 fermes de ces 4 réseaux.

Tous les ans, chaque réseau publie une synthèse et des notes d'actualité. Ces repères, organisés par système de production, sont mobilisables par les éleveurs et leurs conseillers, notamment lors des phases d'installation, de modification du système de production ou de démarrage d'un nouvel atelier.

Points remarquables :

- le relai de la méthode « coût de production » mise au point avec l'Institut de l'élevage, auprès des conseillers élevage et sa reprise dans les groupes lait du Calvados. Ils participent à la synthèse normande qui regroupe plus de 300 résultats en 2017.
- des repères « gaz à effet de serre » mobilisables pour des interventions, présentations, mais aussi en accompagnement direct d'éleveurs.
- des repères locaux pour l'autonomie en protéines, synthétisés en 3 grandes orientations laitières à partir d'une méthode simple et partagée à l'échelle nationale.

Ces expertises permettent aussi de fournir aux élus des bases objectives sur les impacts de la conjoncture ou du changement de contexte, des interventions auprès de publics ou d'entreprises très variés. Elles facilitent aussi la réalisation de projets innovants.

Exemple de productions Inosys :

Des repères sur un thème : Comment les éleveurs laitiers normands s'adaptent aux fluctuations ?; Caractéristiques des modes d'hébergement équins et conséquences sur les conditions de travail ; La production de génisses de boucherie en Normandie...

Des outils : Le prix d'intérêt des co-produits pour l'engraissement de jeunes bovins et de génisses laitières, le prix d'intérêt du jeune bovin.



Chiffres clés

Les cas types par système de production :

7 systèmes laitiers,

6 systèmes bovins viande

6 systèmes ovins

4 systèmes équins



Gaz à effet de serre

Les premiers repères sur la production de gaz à effet de serre ont été élaborés en Normandie dans les fermes des réseaux d'élevage. A l'heure où les questions, voire les controverses, apparaissent dans le débat public, des données objectives sont disponibles pour évaluer la contribution des systèmes d'élevage tout comme la part de stockage de carbone par les prairies, les haies et mettre en avant les efforts faits par les éleveurs.

Cette expertise a aussi été mobilisée pour répondre à la demande d'une laiterie, des producteurs AOP. D'autre part, une étude, conduite avec l'Institut de l'élevage, s'est conclue en 2018 par un transfert et un échange avec les acteurs des filières lait et viande.

PROMOUVOIR les races bovines

Les éleveurs ayant la fibre génétique constituent un public exigeant. Leur accompagnement lors de leur vie associative et de leurs manifestations permet de connaître cet aspect fondamental de la production animale et de promouvoir les élevages du département qui sont régulièrement récompensés dans les manifestations régionales ou nationales.

Un réseau de 450 éleveurs

Dans le Calvados, les principales races présentes disposent d'une association ou d'un syndicat départemental : Prim'Holstein, Normande, Charolaise, Limousine et Blonde d'Aquitaine.

A chacun sa vie propre, et la Chambre d'agriculture les appuie ou oriente pour des visites, des contenus d'intervention en assemblée générale par exemple. Le soutien auprès des financeurs publics est aussi bien apprécié ! Mais ils ont tous en commun l'organisation de confrontations entre leurs meilleurs animaux : une dizaine de concours est organisée chaque année.

Trois manifestations majeures

Les principaux rendez-vous ont lieu lors de la foire de Lisieux, la foire de Caen et du festival de l'élevage dans le Bocage. Ils permettent de couvrir toutes les races et tout le territoire du Calvados, avec leurs particularités. A Lisieux, outre les concours, la présentation des principales espèces et races présentes dans le Pays d'Auge diversifie l'image de l'élevage local.

A Caen, dans le cadre de la foire internationale, c'est l'occasion pour le grand public de découvrir les animaux d'élite des races représentées et de rencontrer les éleveurs. Dans le Bocage, c'est l'occasion d'un mini salon qui regroupe les fournisseurs locaux. Mais les éleveurs du Calvados osent aussi se confronter aux niveaux régionaux comme au SPACE, voire nationaux au salon de l'agriculture.





UN PARTENARIAT REUSSI

entre une
Organisation
de Producteurs
et la Chambre
d'agriculture du
Calvados

Depuis octobre 2016, la Chambre d'agriculture du Calvados anime l'organisation de producteurs de lait conventionnel livrant à l'usine Danone Molay-Littry, l'OP des 3 Vallées.

Fin 2015, l'OP a fait appel à l'expertise de la Chambre d'agriculture du Calvados pour construire une nouvelle formule de prix du lait indexé sur le prix de revient normand. Suite à cela, l'opportunité d'assurer l'animation de l'OP s'est présentée à la Chambre d'agriculture. Si la base de l'activité consiste à épauler le Président dans l'animation de réunions, le suivi juridique et administratif, l'équipe assure également une veille réglementaire et conjoncturelle. Par ailleurs, des actions ponctuelles sont menées : gestion administrative de demandes de subvention, recueil des prévisions de production de lait pour faciliter la gestion de la transformation...

Enfin, en 2018, un groupe de producteurs précurseurs a fait appel à la Chambre pour travailler collectivement des pratiques comme le pâturage, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Chiffres clés

118 adhérents à l'OP3V

66,7 millions de litres de lait en volume
de référence

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AGRICOLES dans l'évolution de leurs pratiques

Que ce soit au travers des programmes territoriaux ou des projets de filières, la Chambre d'agriculture a confirmé ses compétences et son positionnement auprès des agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques et leur système.

Réseaux DEPHY : des agriculteurs à la pointe de l'innovation

Deux conseillers se sont spécialisés à mi-temps dans l'accompagnement collectif de deux réseaux DEPHY. Les agriculteurs membres de ces réseaux engagent avec leur appui une réflexion sur leurs pratiques et définissent une stratégie de réduction des produits phytosanitaires.

Les expérimentations réalisées, les réussites et les difficultés sont ensuite partagées et discutées au sein du groupe. Les résultats et les performances, une fois analysés sur le volet économique et technique, permettent de produire des références sur des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires.

L'enjeu est de diffuser et permettre l'appropriation de ces références par l'ensemble des conseillers et par un maximum d'agriculteurs.

Evolution de systèmes : de multiples besoins, de multiples réponses

L'évolution des systèmes concerne tout type d'agriculteur souhaitant progresser en intégrant les évolutions liées au contexte social, économique et environnemental. Au-delà des réseaux DEPHY, de multiples contextes ont amené nos conseillers à apporter une expertise auprès d'agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques, notamment :

- dans le cadre des MAEC, les agriculteurs ayant contractualisé se sont engagés à faire évoluer leurs pratiques en diminuant les quantités de produits phytosanitaires employés et ce malgré des retards de paiement rendant l'exercice parfois périlleux. Un suivi individuel et collectif a été assuré par la Chambre d'agriculture.
- certains agriculteurs présents sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) nous ont également sollicités pour un accompagnement dans le cadre de programmes d'actions mis en œuvre par les syndicats d'eau.
- dans le sillage de la filière bio, les études de conversion en agriculture biologique ainsi que le conseil technique en AB individuel et collectif se sont largement développés avec le développement de la filière. Ainsi, un groupe culture AB a vu le jour, accompagné par un second conseiller mobilisé depuis 2017.
- enfin, plusieurs formations en élevage, culture ou AB intègrent notre expertise au profit des agriculteurs.



Le Réseau DEPHY

Initié en 2008, le réseau FERME DEPHY rassemble plus de 3 000 exploitations agricoles engagées

dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides.

Chiffres clés

2 réseaux DEPHY ; **22** agriculteurs de nombreuses portes ouvertes et "bouts de champ" chaque année sur le sujet de l'évolution de pratiques/système.

90 études de conversion Bio.

45 études de faisabilité

ADAPTER ENGRAIS ET AMENDEMENTS

au statut du sol par le diagnostic agronomique

92 agriculteurs du Calvados ont bénéficié du diagnostic potentiel agronomique proposé par la Chambre d'agriculture de 2013 à 2017.

Analyses de sols et conseil

Ce diagnostic permet de vérifier la teneur des sols et d'établir un plan de fertilisation sur les cultures des 3-4 ans à venir. L'objectif est d'ajuster au plus juste les apports d'engrais phospho-potassique, de magnésie, le chaulage, les produits organiques... et d'entretenir la fertilité des terres. Le diagnostic comporte 5 à 11 analyses de terre, avec une fiche de résultat et de conseil rédigée par parcelle.

Un financement de 80 %

L'aide de 80 % provenait du chèque conseil du Conseil Régional ou des aides aux jeunes agriculteurs du Conseil Départemental avec les objectifs de diminution des intrants et du maintien et développement du potentiel agronomique des sols.

Gestion de précision

Depuis 2015 la Chambre d'agriculture propose un conseil basé sur de nombreuses analyses par parcelle (plus d'une analyse par hectare) permettant de moduler les apports de PK en fonction des irrégularités intra parcellaires (différences de sol et d'historique).

Chiffres clés

92 agriculteurs ont bénéficié du diagnostic agronomique entre 2013 et 2017.

Une demande émergente pour la prestation de modulation intra parcellaire.

LÉGUMES ET MARAÎCHAGE :

un nouveau service

Pour répondre aux besoins de suivi technique de la filière légumes, la Chambre d'agriculture du Calvados a développé une prestation de conseil adaptable à chaque système de production :

- Info'Conseil Maraîchage pour les maraîchers cultivant plus de 40 espèces de légumes et petits fruits,
- et Info'Conseil légumes pour les producteurs spécialisés dans la culture de légumes de plein champ, tels que carottes, salades, oignons, choux, céleris...

Ce service propose un temps d'échange en groupe ainsi que la publication de guides techniques en morte saison et des messages au cours de la saison. L'appui individuel au pilotage des cultures est en progression, de même que l'accompagnement des exploitations légumières à la conversion AB.

Une formation est proposée chaque année aux producteurs sur des thèmes pointus telle que la culture de la fraise, la tomate ou l'asperge...

L'expertise de la Chambre reconnue

La Chambre d'agriculture du Calvados a été agréée « station d'expérimentation légumes » en 2010. Elle est intégrée au réseau de stations d'expérimentation légumes du CTIFL et est membre de l'IRFEL depuis 2014. Ce statut lui permet de conduire des expérimentations chez les producteurs de légumes de plein champ (carottes, salades, céleris...) pour résoudre des impasses techniques auxquelles ils sont confrontés.



Chiffres clés

Info'Conseil légumes et maraîchage représente **73** abonnements en 2018.

La filière légumes Calvados représente **1 100** ha (hors pommes de terre).

Mes p@rcelles



Chiffres clés

520 abonnés Mes p@rcelles en 2018.

Une progression de **153 %** par rapport à 2012.

L'avènement des outils connectés

Sur la durée de la mandature, le nombre d'abonnés à Mes p@rcelles, outil internet d'enregistrement des pratiques agricoles, a constamment progressé passant de **205 abonnés à 520 aujourd'hui**.

Avant 2012, nos abonnés étaient tournés vers l'autonomie pour l'utilisation de Mes p@rcelles. A l'écoute du besoin des agriculteurs, d'autres formules d'abonnement se sont développées pour accompagner les agriculteurs moins à l'aise avec l'informatique ou ne disposant pas d'une couverture réseau suffisante. On y retrouve le plan prévisionnel de fumure, la déclaration de surface de la PAC, le cahier de fertilisation et le registre phytosanitaire.

Ces formules d'accompagnement ont très vite progressé. Dès 2015, déjà 60 % des abonnés avaient des prestations rattachées contre 40 % travaillant seuls. Ces 3 dernières années, en moyenne, 75 % des nouvelles ventes sont des formules avec accompagnement.



Des évolutions constantes avec d'autres outils

Les outils déployés par le réseau des Chambres d'agriculture se sont adaptés au fil du temps aux progrès des technologies numériques et aux besoins et attentes des exploitants. Ainsi, est apparue tout d'abord la version mobile de Mes p@rcelles avec la gamme Touch : l'exploitant peut saisir directement ses interventions culturales sur son smartphone. Elles seront ainsi directement enregistrées et valorisables sans risques d'oublis ou d'erreurs. Mes p@rcelles s'est aussi développé pour les entreprises de travaux agricoles (ETA - EDT) avec **Mes p@rcelles Prestataire** : l'entrepreneur peut alors saisir les interventions qu'il réalise pour le compte de ses clients et gérer ainsi de nombreuses exploitations, tant sur la fertilisation que sur les épandages de produits phytosanitaires, mais aussi des semis, des destructions de couvert...

Par ailleurs, nos conseillers en agronomie-cultures sont désormais dotés de l'outil **Proconseil** pour finaliser leurs conseils en termes d'interventions phytosanitaires. Leur prescription se trouve ainsi formalisée dans le respect de la certification du conseil phyto mais par ailleurs, l'agriculteur abonné peut transformer directement ses interventions en réalisé : plus simple, plus efficace, sans erreur ...

Les méthodes d'ajustements de la fertilisation ont également été développées ces dernières années. La modulation parcellaire (technique permettant de piloter la fertilisation au plus près des besoins de la plante) est aujourd'hui mise en œuvre sur blé et colza via un outil d'aide à la décision : **Mes dron'images**. Le conseil s'appuie sur un vol de drone, couplé à une analyse par modèle numérique qui définit les justes apports de fertilisants. Là encore, les données peuvent s'intégrer à la cartographie et à l'enregistrement des interventions sur Mes p@rcelles.



PAC : accompagner au-delà de la déclaration

Tous les ans, depuis 2007, de nombreuses nouveautés font leur apparition dans l'encadrement réglementaire de la déclaration PAC : évolutions fréquentes du portefeuille de DPU d'abord, de DPB ensuite, modifications ou même suppression des formulaires de demande, couplage-dé-couplage, clauses de transfert, MAEC, paiement vert, ... bref autant de changements sur le fond mais aussi sur la forme.

Au fil des années, les dossiers gagnent en complexité... Les sollicitations progressent avec un besoin de réassurance affirmé : les compétences nécessaires se multiplient, chaque cas devenant un cas particulier et requérant, à ce titre, un appui qui, au fil des campagnes, s'étoffe et s'allonge.

Dans un tel contexte, la Chambre d'agriculture du Calvados a développé un service adapté aux besoins des exploitants, réalisé dans les antennes, avec :

- **une approche personnalisée** des évolutions récentes de la PAC,
- l'édition d'**un dossier conforme** aux normes réglementaires,
- **le transfert du dossier** à l'administration via TéléPAC.

Etablir un état des lieux complet

L'objectif poursuivi, au-delà de la déclaration « administrative » qui reste l'élément majeur, est de faire **un état des lieux** complet au regard de la réglementation (conditionnalité) et de la situation de l'exploitation. Les outils mis en œuvre permettent également, aux exploitants le souhaitant, de prendre de l'autonomie à leur rythme, sur la déclaration PAC tout d'abord, mais aussi sur les outils de gestion de la fertilisation, sur le registre phytosanitaire ou les indicateurs technico-économiques (marge brute cultures).

A chaque campagne, c'est une équipe de 20 à 25 personnes, conseillers spécialisés réalisateurs et assistantes, qui intervient sur ces dossiers et apporte son expertise technique en complément. En 2012, 425 exploitations avaient choisi l'accompagnement de la Chambre d'agriculture : elles étaient 770 en 2018, en lien avec le désengagement de la DDTM dans l'accompagnement aux demandeurs et à la reconnaissance de l'expertise de la Chambre d'agriculture sur le domaine.

En complément, après avoir été agréée par la DRAAF dans le cadre du Système de Conseil Agricole (SCA), la Chambre d'agriculture a pu déployer une formation Haute Valeur Environnementale niveau 1 (HVE1) depuis fin 2016. Grâce à cette formation, combinant séances collectives et rencontre individuelle sur l'exploitation, la Chambre d'agriculture peut certifier l'exploitation, contribuant ainsi à limiter la probabilité de contrôle en lien avec les règles de la conditionnalité.

Chiffres clés

9 exploitations certifiées HVE1
Une importante progression des demandes sur les deux dernières campagnes

CONSEIL BÂTIMENTS : une activité soutenue, des savoir-faire et des services reconnus

Pendant cette mandature, l'implication de l'équipe Bâtiments dans les projets des exploitants a toujours été intense et diversifiée. On peut signaler que la part du logement des bovins a représenté plus d'un tiers des projets, le stockage des récoltes près de 25 % et les bâtiments concernant les chevaux 17 %. Le solde concerne des projets moins représentatifs, avec une part de productions diverses (ovins, porcins, volailles...), accueil touristique, ateliers de transformation ou de vente directe à la ferme. L'expérience, la réactivité et l'indépendance ont guidé l'action de la Chambre dans son activité de conseil.

Proche des préoccupations des éleveurs

L'équipe s'est également investie dans des missions de fond comme la formation à l'attention des exploitants agricoles, l'expertise en participant à de nombreux groupes de travail, de suivi pour de la production de références, et la communication au plus près des exploitants au travers de nombreuses portes ouvertes et de la rédaction d'articles. On peut notamment citer la plaquette « Des veaux laitiers en bonne santé » éditée par l'Institut de l'Élevage dans le cadre du plan national « écoantibio2017 », les sols en bâtiments vaches laitières et les portes ouvertes, notamment sur les thèmes de la méthanisation et des grands troupeaux laitiers.

Un service bâtiments 14-50

L'année 2015 a vu le rapprochement des deux services bâtiments du Calvados et de la Manche, dans la logique des travaux engagés depuis 2011. En effet, depuis plusieurs années, les services bâtiments des 5 Chambres départementales d'agriculture de Normandie travail-

laient à la mutualisation : chantier complexe qui a permis d'avoir un rendu identique au niveau de la réalisation des plans. La nouvelle équipe ainsi constituée s'appuie sur les compétences de 7 conseillers bâtiments, 2 chargés d'études d'impact, 3 dessinateurs et 2 assistantes.

Une journée pour les professionnels du bâtiment

Autre champ de développement, la relation avec les professionnels du bâtiment qui officient dans le secteur agricole. Dans ce cadre, 53 professionnels du bâtiment agricole, ainsi que les conseillers des services bâtiments normands, ont participé en octobre 2017 à une journée de rencontre et d'échanges. Après l'accueil de Michel LEGRAND, la matinée a vu deux sujets traités, les perspectives de l'élevage en Normandie et le programme d'aide pour une agriculture performante de la Région Normandie. Le thème de l'après-midi portait sur l'innovation, organisée autour de deux ateliers, où deux grands sujets ont été abordés : les sols en bâtiment « vaches laitières » et la ventilation. Cette deuxième partie de journée s'appuyait sur l'expertise partagée de l'IDELE et du service bâtiments.

Chiffres clés

près de **1 400** contacts

plus de **800** projets accompagnés

1 colloque à destination des professionnels du bâtiment

Organisations et participations à plusieurs portes ouvertes et actions de communication à l'échelle normande



MAEC : la Chambre d'agriculture, opérateur pour des aides aux éleveurs

La Chambre d'agriculture s'est positionnée à partir de 2015 en tant qu'opérateur de MAEC sur l'ensemble du département afin de proposer aux éleveurs une continuité à la prime à l'herbe.

Pérenniser les aides aux éleveurs

La Chambre d'agriculture a déposé un projet en novembre 2014 sur l'ensemble du département pour proposer des mesures « systèmes » visant notamment à remplacer la PHAE. L'objectif est de pérenniser les aides, de nombreux élevages bénéficiaient de l'ancienne prime à l'herbe désormais supprimée. Les MAEC système polyculture-élevage visent à maintenir ou augmenter la surface en herbe de l'exploitation, limiter le maïs fourrage et les concentrés tout en réduisant les traitements phytosanitaires. Les aides représentent 6 000 à 16 000 €/an par exploitation.

De nombreuses demandes impactées par une gestion administrative défaillante

Le programme des MAEC est un succès en terme de demandes mais un fiasco au plan administratif. 760 agriculteurs du Calvados ont sollicité une des MAEC proposées par la Chambre d'agriculture. Par manque de financement, le Conseil Régional a supprimé plusieurs mesures et introduit des critères de sélection. De plus, des blocages informatiques survenus à la DDTM ont reporté de près de 2 ans la confirmation de la subvention aux exploitants. Ces difficultés complexifient l'animation par la Chambre d'agriculture et ont surtout des conséquences très négatives sur l'économie des exploitations. Au final, environ 400 agriculteurs devraient bénéficier des MAEC portées par la Chambre d'agriculture.

Chiffres clés

760 demandes de MAEC portées par la CA14 depuis 2015

Environ **400** agriculteurs engagés

100 à 150 jours d'animation par an depuis 2015

Accompagnement dans le bassin de Saon

La Chambre d'agriculture assure aussi l'animation pour les MAEC proposées par le syndicat d'eau du Molay-Littry dans le bassin de Saon. Il s'agit de mesures systèmes et de mesures localisées (reconversion de terre arable en prairie, réduction des traitements phytosanitaires...). Les MAEC du bassin bénéficient du financement de l'agence de l'eau qui augmente le plafond d'aide par exploitation. Les résultats sont au rendez-vous : 55 % de la surface du bassin en MAEC, augmentation de la sole en herbe, évolution des pratiques et des systèmes.



Les MAEC dans le Pays d'Auge

Le Pays d'Auge se distingue en concentrant les deux tiers des exploitations engagées en MAEC système du département. Le territoire rassemble de nombreux élevages herbagers qui correspondent aux critères de la mesure système poly-culture-élevage "maintien niveau 3", avec plus de 75 % de prairie sur l'exploitation.



ACCOMPAGNER les agriculteurs par le conseil juridique

Depuis 1997, la Chambre d'agriculture du Calvados a fait le choix d'accompagner ses ressortissants au travers du conseil juridique par un juriste. Les missions et les conseils ont évolué au fil des demandes et des profils des clients mais l'activité reste significative pour apporter une expertise au service du monde agricole.

En moyenne, ce sont **1 600 personnes par an** qui font appel au service juridique de la Chambre. L'accès au service se fait par plusieurs canaux : mails, téléphone et rendez-vous.

Dans le cadre de la certification qualité des services, obtenue en 2013, chaque prestation personnalisée fait l'objet d'un compte-rendu écrit avec l'ensemble des préconisations, solutions ou actions à mettre en œuvre.

Les bénéficiaires de ce service sont aussi bien les exploitants agricoles que des propriétaires ruraux mais aussi des collectivités. Des contacts fréquents sont également pris par des notaires, des avocats et des experts fonciers. **L'accès au service juridique est donc totalement ouvert** à partir du moment où la question concerne l'activité agricole.

Le conseil juridique est aussi au service des autres collaborateurs de la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs qu'ils peuvent réaliser. Ce conseil est donc aussi transversal en interne qu'il est pluridisciplinaire et multi-public à l'externe.

Baux ruraux et statut du fermage

Les thématiques les plus courantes lors des conseils sont :

- **les baux ruraux et le statut du fermage - 40 %**. Les questions les plus fréquentes étant celles liées au champ d'application des règles des baux ruraux, à la durée du contrat, la valeur locative et les modalités de fin d'un bail.
- la création d'entreprise et l'installation-transmission - 27 %. Sur ce point l'accompagnement le plus fréquent consiste à orienter sur les choix des contrats à mettre en place et la forme juridique de l'entreprise.
- le droit de l'urbanisme (permis de construire...) - 12 %
- le droit des sociétés (création, modification, fonctionnement) - 9 %.

Depuis le courant de l'année 2017, avec le dispositif CORN (Contrat d'Objectif Région Normandie), un accompagnement d'**une consultation juridique gratuite** a été mis en place pour les porteurs de **projets d'installation en agriculture** en lien avec le Point Accueil Installation (PAI).

L'accompagnement juridique de l'**installation** et la **transmission**, au-delà du conseil individuel, passe également par l'intervention au sein de formations ou de réunions d'information (stage installation-sociétés, formation transmission, forums cédants, journées installation...).

RÉSEAU LÉGUMINEUSES / autonomie alimentaire

L'autonomie alimentaire est un axe de travail développé par tous les organismes de conseil ces dernières années. La Chambre d'agriculture du Calvados a contribué, au travers des travaux conduits par un réseau légumineuses et par ses différentes expérimentations, à faire avancer ce sujet dans de nombreuses exploitations du Calvados.

Une solide expérience dans le domaine de l'autonomie alimentaire

La Chambre d'agriculture du Calvados a poursuivi, ces dernières années, ses travaux sur les pistes visant à limiter les achats de matières azotées à l'extérieur. Ce sujet a fait, au cours de cette mandature, l'objet d'une reconnaissance générale de la part des différents acteurs de la filière laitière. En effet, les crises successives dans le monde de l'élevage contraignent les éleveurs à trouver des solutions pour limiter les dépenses externes.

C'est un suivi d'une trentaine d'exploitations par an qui permet de compiler des références dans le domaine de la productivité, de la qualité et de la conservation des luzernes et trèfles.



Des travaux sur la culture des protéagineux de type féverole et lupin sont aussi poursuivis

Le lupin est en effet une graine dont la teneur en Matière Azotée Totale (MAT) est proche de celle d'un tourteau de colza. Par la combinaison de différentes stratégies (apport de légumineuses dans la ration, récolte du fourrage à un stade précoce, complémentation à base de protéagineux, limitation des apports en maïs, présence d'herbe dans la ration), certains éleveurs parviennent à atteindre un haut niveau d'autonomie en protéines dans l'alimentation de leur cheptel.

Cette orientation vers plus d'autonomie alimentaire est également renforcée par les travaux sur la limitation des émissions des gaz à effet de serre. Les différentes études sur ce sujet démontrent une forte corrélation entre un haut niveau d'autonomie alimentaire et un faible niveau de rejets de GES.



AGRICULTURE ET ELEVAGE de précision

Accompagner l'arrivée d'un robot de traite

La Chambre d'agriculture du Calvados intervient pour certifier toutes les installations de traite neuves. La croissance du nombre d'élevages avec robot de traite a été un fait marquant des dernières années. Avec un contact régulier avec les concessionnaires, la Chambre d'agriculture dispose d'une compétence qui permet d'accompagner les éleveurs.

Des formations « Etes-vous robot-compatible ? » ont été proposées pour découvrir l'offre du marché, connaître les atouts et contraintes d'un tel équipement. Des témoignages d'éleveurs équipés complètent le tour d'horizon. Des formations ont aussi été destinées à des salariés de services de remplacement, de plus en plus confrontés à cet équipement en élevage.

Des portes ouvertes sur des équipements numériques innovants

Deux autres équipements ont été étudiés : les automates d'alimentation et un laboratoire à la ferme. Pour les premiers, un état des lieux du marché avec les différentes marques, les atouts et contraintes d'un tel équipement, ainsi qu'une approche économique ont été réalisés. Le comportement des vaches face à ce nouvel outil a aussi été synthétisé.

D'autre part, pour le laboratoire à la ferme, une enquête auprès d'utilisateurs pionniers a permis de pointer les avantages et les limites de cette technologie pour le pilotage de la reproduction, la santé et l'alimentation. Des portes ouvertes ont permis la diffusion des résultats tout comme la publication des synthèses.

Chiffres clés

150 élevages équipés de robot de traite fin 2017,
soit **250** stalles.

Mes dron'im@ges : un nouvel outil développé par la Chambre pour piloter la fertilisation des cultures

Depuis 2014, la Chambre d'agriculture du Calvados s'est équipée de drones. Elle s'est ainsi engagée avec les Chambres d'agriculture de Normandie, dans un travail de recherche et développement sur le pilotage de la fertilisation azotée pour délivrer un conseil ajusté.

Le drone, encore appelé « aile volante », est léger (moins de 1 kg) et balaye des surfaces importantes en peu de temps : de l'ordre de 300 ha par jour. Le vol s'effectue entre 100 et 150 m d'altitude au-dessus de la parcelle.

Un capteur embarqué, l'AgroSensor®, premier capteur développé par la société Airinnov, permet une prise de vue sur l'ensemble de la parcelle avec une précision au mètre carré. Les images sont stockées sur une carte mémoire SD ou émises en direct vers le sol.

Elles sont ensuite interprétées et analysées grâce à l'utilisation de modèles biomathématiques et par des agronomes pour déboucher sur une carte de préconisations. Le capteur et les modèles ont été construits en collaboration avec l'INRA et le CETIOM.

Au-delà des travaux d'expérimentation sur céréales, colza ou pomme de terre, la Chambre a développé l'offre de services Mes-dron'im@ges. Le Calvados est le premier département normand à en disposer, ce sont ainsi plus de 3 500 ha/an de blé et de colza qui ont bénéficié de ce service.

Nos experts en agronomie délivrent ainsi un conseil précis au producteur de blé ou de colza. Il dispose :

- d'une carte de biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver.
- d'une dose d'azote moyenne calculée pour la parcelle.
- d'une carte de modulation par grande zone de la parcelle.
- d'une carte de modulation intra parcellaire compatible avec un grand nombre de matériels d'épandage.

Il peut ajuster au plus près des besoins de la culture, les quantités d'azote épandues. Il peut également moduler ses apports à l'intérieur même de la parcelle.

D'autres travaux sont aujourd'hui engagés pour piloter la fertilisation des pommes de terre, gérer la conduite du pâturage ou bien encore quantifier les dégâts de gibier dans les maïs.





ALLER PLUS LOIN
en groupe

Que ce soit sur des thèmes relatifs au développement personnel ou à la technique comme la conduite des cultures, de l'élevage ou bien encore le travail du sol, l'animation des groupes reste une action significative de la Chambre d'agriculture.

Ce sont plus de 250 agricultrices et agriculteurs qui échangent régulièrement en groupe.

16 groupes cultures

répartis sur le département permettent ainsi aux producteurs d'échanger sur leurs pratiques. Les rencontres sont souvent l'occasion d'approfondir le conseil apporté par le guide culture ou les flashes techniques. Tours de plaine réguliers, réunions techniques permettent à chacun de bénéficier d'un conseil adapté à ses objectifs en temps réel. Ces rendez-vous sont aussi l'occasion d'approfondir ou d'aborder et explorer des sujets nouveaux au travers de sessions de formation spécifiques. On peut citer par exemple la pulvérisation bas volume, la fertilité biologique des sols ou la découverte de l'agriculture biologique.

Ces thématiques peuvent aboutir à la création de nouveaux groupes plus transversaux autour du travail du sol ou de l'agriculture de conservation. Certains de ces groupes sont maintenant labélisés « groupe 30000 » et bénéficient ainsi de financements pour les accompagner dans des travaux de recherche.

Les productions légumières

sont également l'objet de travaux en groupes. Essentiellement répartis en plaine, les producteurs de pommes de terre, oignons, salades, carottes ou les maraîchers travaillent ensemble à la recherche de solutions techniques innovantes répondant aux enjeux qualitatifs et environnementaux. Ces travaux se font en lien avec les opérateurs locaux comme la SICA de l'Odon, la coopérative de CREULLY, AGRIAL ou les Ets DUCHEMIN.

5 groupes élevage

sont également animés par les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture. Les thématiques abordées peuvent être techniques (alimentation, santé du troupeau, pâturage...), mais aussi s'intéresser à d'autres sujets comme l'organisation du travail, les réformes de la PAC ou l'avenir de la filière lait. Certains groupes font également un travail conséquent sur le suivi des coûts individuels de production du lait.

Les réunions ont lieu à tour de rôle chez l'un des membres du groupe. Au-delà des objectifs communs retenus et des règles de fonctionnement établies, la convivialité est privilégiée.

D'abord dans le Pays d'Auge puis dans le Bessin, deux **groupes d'agricultrices**, initiés par deux conseillères de la Chambre, ont vu le jour au cours de la mandature. Les conditions de travail constituent un sujet central. Ces groupes sont motivés et affichent une belle dynamique pour aller de l'avant via des rencontres régulières mixant formation, découverte de milieux professionnels autres avec notamment une rencontre de femmes chefs d'entreprises, un travail sur « l'image de soi » ou encore la découverte de la sophrologie.





DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

pour accroître la
valeur ajoutée

Dans le contexte mouvant auquel est confrontée l'agriculture, les agriculteurs, mais aussi les porteurs de projets, s'intéressant aux circuits courts sont de plus en plus nombreux. A chaque crise agricole relatée dans les médias, les demandes portant sur l'évolution des systèmes, tant en termes de production que de commercialisation, affluent.

Accompagner les projets

La Chambre d'agriculture accompagne les exploitants et les porteurs de projets souhaitant développer une production en circuits courts afin qu'ils prennent la mesure des évolutions à mettre en œuvre sur leur exploitation, qu'ils appréhendent leur capacité et celle de leur environnement à valoriser ce changement.

Depuis le début de la mandature, 50 % des porteurs de projets reçus au Point Accueil Installation s'intéressent aux circuits courts. En parallèle, de nombreux exploitants agricoles en activité se posent la question de développer une production en circuits courts afin de mieux maîtriser leur marché.

Il convient donc de donner aux producteurs et porteurs de projets les clefs et éléments d'aide à la décision leur permettant de se lancer en connaissance de cause dans la vente en circuits courts. Ce virage doit être créateur de valeur ajoutée grâce à l'essor de nouveaux modes de commercialisation.

Chiffres clés

102 adhérents Bienvenue à la ferme dans le Calvados en 2018.

50 % des porteurs de projets du PAI ont un projet en circuits courts



**Bienvenue à la ferme,
Une ambition affirmée et une
nouvelle offre de services**

proposée

Etre le leader de la vente de produits fermiers et de l'accueil à la ferme et permettre aux consommateurs d'accéder facilement à cette offre localement, telle a été la stratégie initiée au sein du réseau.

Dans un contexte de demande croissante de consommation de produits locaux, « Bienvenue à la Ferme » a centré son action sur le développement commercial de l'activité de ses adhérents. Pour ce faire, l'offre de services aux adhérents a été revue et la promesse clients a été simplifiée : « Mangez fermier » pour les produits et « Vivez fermier » pour l'accueil à la ferme, le tout avec en toile de fond une possibilité, celle de se rendre sur la ferme : « Venez nous voir ! ».



goûtez notre nature



EMPLOI :
Un volet déterminant pour les exploitations, des solutions pour répondre aux besoins croissants en main d'œuvre

La Chambre d'agriculture apporte des réponses aux problématiques liées à l'emploi dans la filière agricole au travers de différents services : promotion et enregistrement des contrats d'apprentissage, Agri'Emploi, appui aux services de remplacement et plus récemment au Groupement d'Employeurs agricoles du Calvados.

Accompagner l'apprentissage

L'apprentissage peut être un levier pour anticiper un besoin en main d'œuvre et faciliter le recrutement d'un salarié. Dans le Calvados, ce sont 230 à 250 contrats qui sont enregistrés chaque année en agriculture, dans le cadre de la Mission de Service Public confiée à la Chambre d'agriculture. Les agriculteurs employeurs d'apprentis peuvent trouver, auprès de nos services, un appui et les informations réglementaires pour répondre aux questions qu'ils se posent dans la gestion de leur contrat.

Faciliter la recherche de salariés via la bourse à l'emploi : Agri'Emploi

Depuis 2010, l'emploi salarié se développe considérablement avec la restructuration des exploitations agricoles. La bourse « Agri'Emploi » gérée par la Chambre d'agriculture regroupe la majeure partie des offres d'emploi de la production agricole. On y recense les offres d'emploi des services de remplacement, du groupement d'employeurs ainsi que les offres des exploitations agricoles qui recherchent des salariés ou des apprentis.

Agri'Emploi enregistre, chaque année, davantage d'offres d'emploi (en 2017, 257 offres d'emploi reçues contre 171 en 2013). A contrario, les demandeurs d'emploi intéressés pour travailler en agriculture se font de plus en plus rares. Pour y remédier, la Chambre d'agriculture mène des actions de promotion des métiers auprès des scolaires et des demandeurs d'emploi, ainsi que des actions de formation afin de faire connaître les besoins de la profession.

Chiffres clés

Apprentissage :
230 à 250 contrats d'apprentissage/an

Groupement d'Employeurs du Calvados :
80 adhérents, 42 ETP

Agri'Emploi :
250 à 300 offres d'emploi traitées/an
Service de Remplacement du Calvados :

13 services locaux
110 000 heures de travail/an
68 ETP

Animer la fédération des Services de Remplacement : un service d'utilité sociale

Tout au long de ces 6 dernières années, la Chambre d'agriculture a contribué à l'activité du remplacement en animant la Fédération départementale des services de remplacement.

La fédération, au service des 13 services locaux, permet à ceux-ci d'assurer le lien de proximité tout en les déchargeant, s'ils le souhaitent, de certaines activités administratives (factures, bulletins de paie), grâce à l'emploi de 2 salariées spécialisées dans ces missions.

L'activité des services de remplacement ne faiblit pas avec, en moyenne, 110 000 heures de travail par an. Les services de remplacement interviennent pour les motifs suivants : maladie, accident, décès, congés, maternité, paternité, formation, développement agricole, mandat syndical et complément de main d'œuvre. Le partenariat avec le Conseil Départemental (pour les motifs congés et weekend) a été reconduit. Il participe au développement de l'emploi salarié dans les services de remplacement pour environ 9 ETP. En 2017, les services de remplacement sont également intervenus dans le cadre des aides, au répit financées par la MSA afin de soulager des agriculteurs en détresse.

Le groupement d'employeurs, acteur innovant dans la gestion des ressources humaines

En 2015, la Chambre d'agriculture du Calvados et les services de remplacement ont décidé de mener conjointement une étude de faisabilité pour la création d'un groupement d'employeurs agricoles départemental. L'idée était d'apporter une réponse aux offres à temps partiel et saisonnières qui rencontraient des difficultés à trouver preneur. Les travaux réalisés à cette occasion avaient démontré des besoins importants en complément de main d'œuvre sur le territoire du Calvados.

L'association GE14 a ainsi vu le jour début 2016 avec le soutien économique de la Région Normandie et de la DIRECCTE. Dès la première année d'existence, le succès fut au rendez-vous avec près de 60 salariés mis à disposition de 40 agriculteurs adhérents pour près de 15 000 heures de travail. L'emploi partagé a bel et bien trouvé sa place en agriculture.

Le GE14 répond aux besoins en main d'œuvre de toute la filière agricole. 70 % des heures sont réalisées en polyculture élevage mais la filière équine, les maraîchers, les ostréiculteurs trouvent aussi de nombreux avantages à passer par le GE. En effet, la prise en charge du recrutement et de tout l'administratif est le principal intérêt relevé par les chefs d'exploitations agricoles.

En 2017, les chiffres ont été au-delà des espérances avec 50 000 heures de mises à disposition (27 ETP) avec une moyenne de 50 salariés mis à disposition mensuellement dans les 80 exploitations adhérentes du département.

La Chambre d'agriculture reste impliquée dans le fonctionnement du Groupement d'employeurs avec une mise en réseau forte des activités de la Bourse à l'emploi, des services de remplacement et du groupement d'employeurs qui facilite les synergies et une meilleure réponse aux demandes des agriculteurs.



le Groupement d'Employeurs

Créé depuis 3 ans, l'activité du groupement d'employeurs du Calvados ne cesse d'augmenter.

Pour 2018, le GE14 devrait franchir un nouveau palier avec une moyenne de 75 salariés mis à disposition tous les mois, plus d'une centaine d'agriculteurs adhérents pour 65 000 heures de mises à disposition.



PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION variée à tous les agriculteurs du Calvados

Chaque année, la Chambre d'agriculture du Calvados propose une offre de formation variée qui se déploie à Hérouville Saint Clair mais aussi dans les antennes en région : Bayeux, Vire et Lisieux pour offrir à chaque agriculteur la possibilité de se former en proximité de son exploitation.

La formation : un axe stratégique

Dans un environnement qui évolue, face à des réglementations qui se complexifient, des marchés agricoles très volatils, la formation est un atout pour chaque agriculteur. Se former, c'est se doter de nouvelles compétences, échanger des savoir-faire, s'enrichir des expériences des autres et donc piloter son entreprise et ses projets avec plus d'atouts.

Les élus de la Chambre d'agriculture ont donc fait du développement de la formation un des axes prioritaires dans l'accompagnement des agriculteurs.

Des formations de proximité adaptées aux besoins des agriculteurs et de leurs salariés

Dans le format départemental, la Chambre d'agriculture proposait jusqu'en 2016 une soixantaine de formations différentes. Avec la régionalisation de l'offre, ce sont plus de 200 formations différentes qui ont pu être proposées sur le territoire par les Chambres d'agriculture de Normandie.

Les agriculteurs du Calvados ont maintenant la visibilité sur l'ensemble des formations proposées en Normandie, y compris celles qui sont dans des lieux voisins des départements limitrophes. Notre objectif est de proposer à tous, agriculteurs et salariés, une offre plus importante tout en conservant la proximité.

Chiffres clés

Depuis 2012, malgré un tassement de l'activité de formation lié à la baisse des formations Certiphyto, la Chambre d'agriculture du Calvados a su, grâce aux efforts déployés et à l'investissement dans de nouveaux champs d'activité, augmenter fortement son activité.

Entre 2012 et 2017 :

Nombre d'agriculteurs formés :

+ 26 % avec près de **1 200** agriculteurs formés.

Activité formation :

+ 30 % avec **132** sessions proposées aux agriculteurs.

Au-delà des formations techniques et économiques, une gamme qui se diversifie

Techniques de production végétale et techniques d'élevage sont au cœur de l'offre avec plus d'une formation sur deux. Les formations de gestion de l'entreprise représentent 1 formation sur 4 avec notamment le parcours de l'installation. L'organisation du travail, les activités de diversification, l'agritourisme, mais aussi le développement personnel et la gestion des ressources humaines complètent la panoplie de l'offre proposée.



Les formations en version normande

Depuis 2 ans, la Chambre d'agriculture du Calvados a travaillé de concert avec les Chambres d'agriculture de Normandie pour proposer une offre régionale de plus de 200 sessions de formation. Cette offre a fait l'objet de plusieurs catalogues régionaux et également d'une rénovation du catalogue en ligne afin de faciliter la mise à jour et l'accès à toutes nos offres. Cette étape de mise en commun des offres de formation dans une offre commune proposée à l'ensemble des agriculteurs de Normandie a été suivie par la régionalisation de notre service formation en janvier 2018.

La Chambre, partenaire privilégié
et incontournable des
syndicats d'eau

P_56

Le diagnostic agricole territorial,
étape clef de la réflexion
PLU/PLUi

P_58

La Chambre accompagne
le GIEE AGRIGAZ VIRE

P_61

Echanges parcellaires,
pertinents mais
pas si simples...

P_60

La Chambre d'agriculture, acteur
dans les projets
« grands ouvrages »

P_62

Epandage de boues :
assurer une valorisation
dans les règles

P_63

Développer
les circuits de
proximité

P_64

3

**ACCOMPAGNER
LES TERRITOIRES**
**pour renforcer le lien entre
agriculture et tissu local**

Préservation de la ressource en eau



**LA CHAMBRE,
PARTENAIRE
PRIVILEGIÉ**
et incontournable
des syndicats
d'eau

Initiée en 2014 suite à la signature d'un Arrêté Préfectoral de DUP, l'étude technico-économique de Moulines a vu apparaître dans son sillage de multiples programmes d'actions, ainsi que d'autres expertises sur les zones de captage du Calvados. La Chambre d'agriculture a choisi de participer à l'ensemble des concertations territoriales et de positionner ses services sur ces sujets sur lesquels elle affirme son professionnalisme.

Expertises des préjudices sur captage DUP (Déclaration d'Utilité Publique) : une méthode validée par l'ensemble des acteurs de l'eau

Suite à deux années (2014-2016) de réunions de négociation avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau ainsi que d'autres acteurs concernés par la thématique, l'expertise concernant les captages de Moulines a été réalisée sur la base d'une méthode claire et validée par l'ensemble des parties. Cette méthode, actée en préfecture, a d'ailleurs pu être réutilisée sur d'autres captages concernés par des arrêtés de DUP.

Il s'agira maintenant de pouvoir l'inscrire dans la Charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau afin que l'ensemble des futures études départementales puisse avoir une approche garantissant une équité de traitement.

Un développement significatif des études et interventions auprès des syndicats d'eau

Le COPA Eau animé par la Chambre d'agriculture a permis aux représentants des OPA du Calvados de déterminer des positions communes quant aux modalités de mise en place des programmes d'actions sur AAC (périmètre d'action prioritaire, type d'actions efficaces...) mais également en ce qui concerne d'autres études liées aux captages.

Conformément à ces positions, la Chambre d'agriculture a su accompagner des syndicats d'eau dans la mise en œuvre de programmes d'actions et d'études.

Chiffres clés

- 3** études technico-économiques sur captage DUP
- 1** convention de partenariat Réseau pour 4 ans, animation des AAC (Rots le Vauculey, Mue et Seullès Aval, Lion-sur-Mer et prise d'eau de l'Orne)
- 3** offres retenues pour l'animation de programmes d'actions sur AAC : Bassin de Saon (Bessin), Fontaine Bouillante (Bocage) et Lisieux Intercom (Pays d'Auge)

1 offre en cours pour l'AAC du syndicat de production d'Eau Potable Sud Calvados

1 étude préalable pour la définition de périmètres de protection des captages de la Delle au mont - Langrune-sur-Mer

110 irrigants dans le Calvados

Cet accompagnement peut se faire pour la réalisation de diagnostic préalable à la mise en œuvre d'un plan d'action ou d'un Arrêté de DUP ou pour l'animation auprès des agriculteurs. Pour ces interventions s'effectuant la plupart du temps dans le cadre d'appel d'offre, la Chambre d'agriculture intervient avec des partenaires spécialisés (hydrogéologues, experts fonciers...).

Fontaine Bouillante

Face à une problématique de qualité de l'eau sur le forage de Fontaine Bouillante, la Chambre d'agriculture du Calvados a été retenue par le syndicat d'eau du Pré-Bocage pour engager une action de territoire, en lien avec les agriculteurs du secteur, pour reconquérir la qualité de l'eau. En effet, les services de l'Etat mettent en avant régulièrement des teneurs en molécules phytosanitaires supérieures aux normes. La première année a permis de réaliser un diagnostic de territoire afin de caractériser les parcelles du bassin versant, ainsi que les pratiques des agriculteurs. Ce bassin d'une superficie de 500 ha est exploité par 15 agriculteurs. Au-delà de la première année, c'est un travail de terrain qui s'engage avec les agriculteurs afin de tester des techniques très économes en produits phytosanitaires. Une parcelle de démonstration de cultures de printemps, non présente sur le territoire, permet de tester leur comportement sur la zone. Des parcelles de démonstration sont également testées avec du colza biné ou colza associé. Au-delà des agriculteurs exploitants, les partenaires prescripteurs sont également associés à cette opération d'amélioration de la qualité de l'eau.

Accompagnement des irrigants

Dans le cadre de son rôle d'animation auprès du Syndicat des Irrigants du Calvados, la Chambre d'agriculture informe et aide les irrigants dans leurs démarches collectives ou réglementaires : renouvellement des compteurs, changement des tarifs électricité, déclarations administratives des prélèvements....

Cette fin de mandat sera marquée par la candidature de la Chambre d'agriculture du Calvados pour devenir Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau (OUGC), actée en session le 22 février 2018. La Chambre d'agriculture a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) en août dernier afin d'assurer le financement de l'animation de l'OUGC durant sa phase de construction.

La création de l'OUGC sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du Bajo-Bathonien est une étape réglementaire indispensable pour gérer toutes les demandes de prélèvements d'eau pour l'irrigation en Plaine de Caen, dans le Bessin et une partie du Pays d'Auge.



LE DIAGNOSTIC AGRICOLE TERRITORIAL, étape clef de la réflexion PLU/PLUi

La Chambre d'agriculture est un acteur majeur des territoires, au plus près des exploitants et des collectivités locales. Pour ce faire, la nécessité de resserrer les liens entre agriculture et territoire s'est rapidement imposée, notamment au travers de la réalisation de diagnostics agricoles territoriaux.

Les documents d'urbanisme sont de plus en plus souvent élaborés à l'échelle intercommunale, ce qui doit permettre d'optimiser le choix des secteurs constructibles. A cette échelle, les élus locaux ont besoin d'outils performants d'aide à la décision, tel que le **diagnostic agricole territorial**, état des lieux de l'agriculture locale et de ses enjeux.

Durant la mandature, et particulièrement dans sa deuxième moitié, la Chambre d'agriculture du Calvados a réalisé **une dizaine de diagnostics** pour des PLU intercommunaux (PLUi) couvrant plus de 250 communes et plus de 40 % de la superficie du Département.

Dans cette démarche, la concertation avec le monde agricole est essentielle pour dresser le « portrait » de l'activité agricole actuelle et analyser ses possibilités d'évolution en fonction des choix territoriaux. Par la suite, les enjeux identifiés dans le diagnostic doivent être traduits dans les orientations politiques et réglementaires du document d'urbanisme, déterminant ainsi les règles d'urbanisation à l'échelle de ces territoires.

Ces prestations sont réalisées en collaboration avec les collectivités commanditaires et divers intervenants : cabinets d'urbanisme, services de l'Etat, organisations professionnelles, etc. Les territoires d'étude couvrent plusieurs dizaines de communes, toutefois, la collecte de données continue à se faire à l'échelle communale pour maintenir une précision suffisante dans les résultats.

Une cartographie du parcellaire agricole

Pour établir cet état des lieux agricole d'un territoire, plusieurs outils sont utilisés. Différentes bases de données sont mises en œuvre pour établir la cartographie du parcellaire agricole. Les sites et bâtiments agricoles sont identifiés avec l'aide des exploitants invités à des réunions de travail en mairie. Des informations individuelles, telles que les projets de développement ou de succession nous parviennent également au travers des questionnaires renseignés par les exploitants.

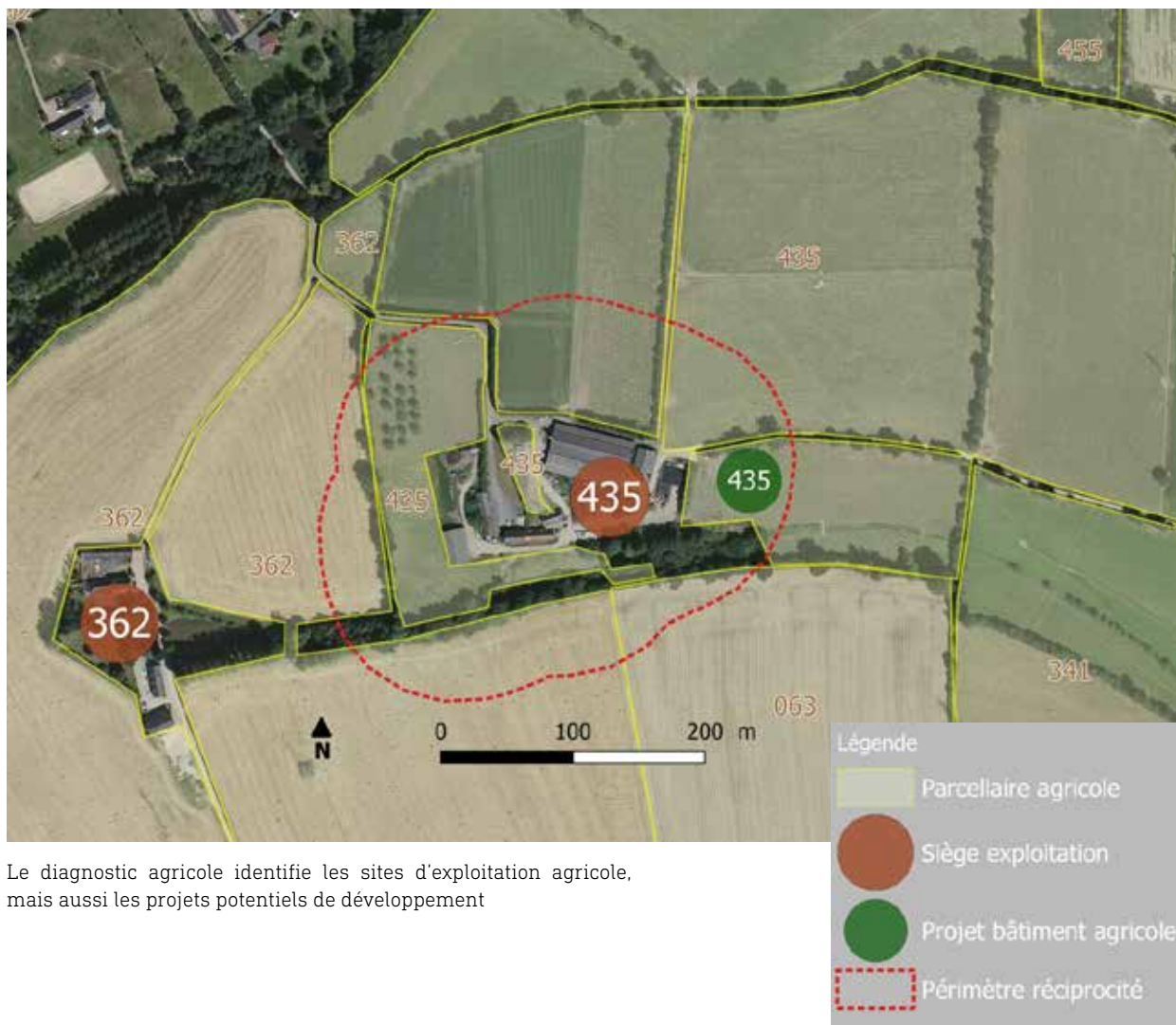
Le travail sur les diagnostics agricoles contribue à resserrer les liens avec les collectivités locales. Grâce à cette démarche partagée, les collectivités sont amenées à percevoir la Chambre d'agriculture comme un partenaire de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, et non plus seulement comme une personne publique associée, connue pour être particulièrement vigilante sur l'artificialisation des terres. Au travers de cette synergie, nous contribuons à ce que les documents d'urbanisme ainsi élaborés atteignent une meilleure prise en compte des besoins du monde agricole.

Chiffres clés

10 diagnostics agricoles intercommunaux et **2** compléments de diagnostics intercommunaux réalisés au cours de la mandature.

Plus de **1/3** des communes du Département couvertes à l'échelon intercommunal (environ 250 communes sur un total d'un peu plus de 700 avant la vague de communes nouvelles de 2016-2017).

Surface couverte par des diagnostics agricoles intercommunaux : environ **235 000** ha soit **42 %** du Département.



Le diagnostic agricole identifie les sites d'exploitation agricole, mais aussi les projets potentiels de développement

ECHANGES PARCELLAIRES, pertinents mais pas si simples...

Dans le cadre de l'appui apporté par le Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture a travaillé à développer et accompagner la mise en œuvre d'échanges parcellaires sur le département afin d'améliorer les conditions de travail, de vie et de reprise dans le secteur agricole en favorisant la qualité du parcellaire.

En effet, un parcellaire regroupé facilite au quotidien la conduite de l'exploitation et permet, entre autres, d'économiser de l'énergie. Contribuant en grande partie à l'optimisation des coûts de production, la mise en œuvre d'échanges parcellaires a des répercussions non seulement économiques mais également sociales et environnementales :

- pour l'exploitant (implication dans les problématiques de gestion de son territoire, réflexion sur la pérennité et la reprise de son entreprise...);
- pour son territoire (diminution de la circulation d'engins agricoles, impact positif sur l'entretien de la voirie et sur l'environnement, cohabitation facilitée entre usagers de la route).

De la persévérance pour dépasser les difficultés

Ainsi, au long de cette mandature, la Chambre d'agriculture a mis en œuvre une méthodologie permettant d'appréhender les différents types d'échanges (propriété, jouissance, échanges de baux). Les réflexions accompagnées recouvrent divers cas : du simple « face à face » à la mise en relation collective. L'engagement dans ces démarches demande de la persévérance pour dépasser les difficultés, qu'elles soient administratives ou plus subjectives, en lien avec la notion de « propriété foncière ».

Quoi qu'il en soit, l'aide du Conseil Départemental, mobilisable tout au long de la mandature pour les échanges en propriété, est un facteur très important dans l'aboutissement des projets.

Grâce à un accompagnement du Conseil régional de l'ex Basse Normandie, les Chambres d'agriculture de Normandie ont produit, en 2013, un « Guide des échanges parcellaires » apportant de nombreuses informations aux personnes, exploitants ou propriétaires, mais aussi aux collectivités, s'interrogeant à ce sujet. Sa version WEB intègre des témoignages vidéos de différents acteurs normands, exploitants, élus locaux, professionnels ou représentants de la propriété foncière.



Chiffres clés

483 ha échangés dans le Calvados dans le cadre de l'appui de la Chambre d'agriculture

68 dossiers d'échanges

LA CHAMBRE ACCOMPAGNE

le GIEE AGRIGAZ VIRE

Un projet de méthanisation collective porté par un collectif de 39 exploitations verra le jour en 2019 à Vire Normandie. Ce projet, labellisé GIEE en 2015, a été accompagné par la Chambre d'agriculture du Calvados sur le plan de l'animation ainsi que pour la réalisation du permis de construire et du plan d'épandage.

Un collectif de 39 exploitations agricoles et un industriel de l'agro-alimentaire se structurent en SAS en 2014 afin de développer un projet de méthanisation en injection dans le réseau GRDF à Vire Normandie (14).

Ce projet a pour objectif de traiter un gisement de 64 538 tonnes par an dont 52 000 tonnes sont d'origine agricole, de produire 24 000 MWh/an de biométhane et aussi de permettre une réduction des émissions de CO₂ de 5 200 tonnes par an.

Ce projet, par son développement collectif, vise à favoriser la production d'énergie renouvelable à partir de déchets ou sous-produits, à limiter les coûts de traitement des déchets du territoire ainsi que l'impact carbone, à limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre et NH₃ des effluents d'élevage, à trouver une nouvelle source de fertilisants pour l'agriculture locale et, par conséquent, à limiter la dépendance des agriculteurs vis-à-vis des engrais chimiques. Un objectif fort, fixé par le collectif, est de mettre en place ce projet à l'échelle du territoire (ressource, partenaires) afin que la valeur ajoutée générée par l'unité de méthanisation profite à l'économie locale. Pour y parvenir, le groupe s'est donné comme objectif de porter lui-même son projet.

Ce dossier a été labellisé GIEE en date du 23 septembre 2015 sous le nom du GIEE : « La méthanisation collective sur le Virois, un axe fort de la transition énergétique ».

Ce projet, classé sous le régime des autorisations, a reçu un avis favorable du préfet du Calvados le 24 avril 2018. Il entrera dans sa phase de construction fin 2018 pour livrer ses premiers m³ de biométhane avant fin 2019.

Ce projet a été rendu possible grâce à la forte détermination des membres de la SAS AGRIGAZ VIRE et par les bonnes relations établies avec la collectivité locale (mise à disposition du foncier et acceptabilité sociale).



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, ACTEUR dans les projets « grands ouvrages »

Peu nombreux sont les projets d'aménagement liés à de grands ouvrages. Pendant la mandature, le Calvados en a eu malgré tout quelques-uns pour lesquels la Chambre d'agriculture a œuvré. Pour n'en évoquer que certains, il faut parler de la déviation de Loucelles, des projets de restructuration de la RD 574 dans le Virois ou du contournement de Bellengreville-Vimont, mais aussi des connexions électriques nécessitant des dizaines de km de lignes enterrées ou autre gazoduc.



Selon les cas, l'aménagement en question peut requérir la mise en œuvre d'un aménagement foncier autrement dénommé « remembrement » par le passé : la Chambre d'agriculture fait alors partie intégrante des Commissions d'Aménagement Foncier et accompagne les exploitants impactés par ces projets. Elle insiste ainsi auprès des porteurs de projet pour associer les exploitants et tenir compte des contraintes locales dans la définition des travaux et dans leur conduite.

A Loucelles, la Chambre d'agriculture a accompagné les exploitants riverains bien au-delà de la mise en service de la déviation, pour calculer leurs indemnités dans le cadre de travaux connexes ou de destructions de récoltes. Le drone utilisé dans le cadre de la détermination des besoins de fertilisation a même été mis en œuvre pour apprécier précisément une zone à indemniser.

Préserver les intérêts des agriculteurs impactés

Sur des projets comme l'interconnexion électrique France – Angleterre n° 2 (IFA 2) ou le raccordement des éoliennes offshore de Courseulles sur Mer, la Chambre d'agriculture a pu intervenir en amont de la définition des tracés. Ceci a permis autant que possible de minimiser l'impact sur les terres agricoles, l'enterrement des lignes étant majoritairement prévu dans les chemins agricoles ou en bordure de voirie. La Chambre d'agriculture a pu également intervenir pour repérer et enquêter auprès des exploitants concernés afin de dresser un état initial des contraintes associées à chaque exploitant et à chacune des parcelles concernées.

Chacun de ces projets implique la mise en œuvre de barèmes indemnitaires qui peuvent être établis pour la circonstance (cela a notamment été le cas pour le projet de raccordement offshore) ou relever de barèmes régionaux associés à des conventions nationales de mise en pratique. Au-delà de ces grands ouvrages, la Chambre d'agriculture a été fréquemment sollicitée pour appliquer ses protocoles dans divers cas de figure.

Chiffres clés

3 dossiers majeurs aux grandes caractéristiques similaires :

- 20 à 25 km d'ouvrage linéaire,
- une cinquantaine d'exploitants impactés à chaque fois.

3 aménagements fonciers :

- Loucelles,
- RD 574,
- Bellengreville - Vimont

EPANDAGE DE BOUES :

assurer une valorisation dans les règles

La Chambre d'agriculture assure des prestations de plan d'épandage et de suivi agronomique de boues d'épuration depuis plus de 25 ans. L'objectif est d'assurer le suivi réglementaire pour les stations et le conseil agronomique pour les agriculteurs.

Assurer un suivi du devenir des boues

Le recyclage des boues en agriculture présente des intérêts - retour au sol de matière organique, apports d'azote et de phosphore - à condition d'assurer la traçabilité des épandages et un encadrement de la filière. Les plans d'épandage et suivis agronomiques permettent en effet de vérifier l'innocuité des boues (analyses) et de préserver la qualité des sols et des récoltes (conseils de fertilisation, bilan annuel...).

Dans cet objectif, la Chambre d'agriculture a assuré la mission départementale de valorisation agricole des boues entre 1990 et 2014. Cette mission, financée par la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, visait à communiquer auprès des acteurs de la filière pour une valorisation sécurisée des boues. Elle comportait un observatoire sur les conditions d'épandage des boues d'environ 70 stations urbaines du Calvados. Le retrait des financements du Département a entraîné l'arrêt de la mission.

Un quart des stations urbaines du Calvados

Forte de plus de 25 ans d'expérience en suivi agronomique de station d'épuration urbaine et réalisation de plan d'épandage, la Chambre d'agriculture du Calvados est un acteur incontournable dans ce secteur. Grâce à ses connaissances en agronomie et réglementation, la Chambre assure les relations entre collectivités et agriculteurs. Elle accompagne ainsi 14 stations d'épuration urbaines dans le département, soit environ le quart des ouvrages né-

cessitant réglementairement un suivi. Elle effectue également des suivis agronomiques pour les épandages de 3 industries agro-alimentaires du Calvados.

La Chambre d'agriculture réalise également les plans d'épandage de station d'épuration : ces études permettent de déterminer l'aptitude des parcelles agricoles à recevoir des boues. Entre 2013 et 2018, 11 collectivités ont retenu la Chambre d'agriculture pour l'établissement ou la mise à jour de leur plan d'épandage.

Appui aux agréments des vidangeurs

La Chambre d'agriculture accompagne aussi les entrepreneurs souhaitant recycler les matières de vidange des particuliers par épandage agricole. Pour ce faire, une démarche d'agrément vidangeur est obligatoire depuis 2009. L'agrément est délivré sur la base d'un volume maximum annuel de collecte, après étude des parcelles et de leur aptitude à l'épandage. Entre 2013 et 2018, 11 agriculteurs du Calvados ont fait appel à nos services pour monter leur dossier et ont reçu l'agrément.

Chiffres clés

17 stations en suivi agronomique annuel

11 plans d'épandage de boues

11 agréments vidangeurs





DÉVELOPPER les circuits de proximité

La mission de « développement des circuits de proximité » notamment via la restauration collective scolaire a été mise en place sous l'ancienne mandature, début 2012. L'objectif : établir un nouveau lien entre les collectivités et les agriculteurs en organisant la mise à disposition de l'offre en produits locaux (connaissance de l'offre disponible, sa localisation et sa saisonnalité). La communication et la sensibilisation des acteurs de la restauration collective ont été le cœur de cette mission sur les premières années de la mandature.

Une mission répondant aux enjeux des différentes collectivités

A partir de 2013, la Chambre d'agriculture a inscrit la continuité de cette mission en accompagnant les initiatives portées par les collectivités, dont en premier lieu, celles du Conseil Départemental dans la mise en place de la plateforme en ligne et de mise en relation entre acheteurs publics et producteurs.

AgriLocal14 : les Conseils Départementaux et le Conseil Régional de l'ex Basse-Normandie ont lancé un travail pour établir une boîte à outils sur la commande publique permettant la candidature des TPE/PME (dont les agriculteurs) aux marchés publics.

2017 : de la sensibilisation aux résultats significatifs pour les fermes du Calvados

Depuis 2013, des flux ponctuels, voire réguliers, entre producteurs et différents acheteurs publics se sont mis en place. Leur pérennité est remise en question lorsque l'acheteur ne soumet pas ses achats aux règles de la commande publique (celui-ci peut souhaiter arrêter la relation commerciale du jour au lendemain). C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture a mis au cœur de sa mission l'accompagnement individuel des collectivités pour rédiger leurs marchés publics et l'accompagnement des producteurs fermiers à y candidater.


Ces deux dernières années ont permis d'identifier des résultats concrets pour les agriculteurs du Calvados, fruits de l'investissement mis en place dès 2012. La Ville de Caen, accompagnée dans la rédaction de son marché public pour la livraison de ses 20 sites de restauration pour 4 ans soit 5 800 repas/jour, est livrée toutes les semaines par 5 producteurs et une coopérative de producteurs. Selon la même méthode, les 4 sites de livraison de Bayeux Intercom, soit 1 300 repas/jour, sont désormais livrés par 5 producteurs pour les 4 prochaines années. Le lycée Marie Curie à Vire (1 200 repas/jour) est livré par 8 producteurs, une coopérative de producteurs, ainsi que de nombreux artisans normands.



En 2018,

cette méthodologie d'accompagnement individuel est utilisée pour 9 lycées, 14 collèges, une communauté de communes et un Syndicat Intercommunal.





Vous informer,
sur papier et sur internet

P_68

Des événements "pro"
ouverts à tous

P_69

Accompagner les producteurs
avec Info'Conseil cultures

P_70

Faire connaître
l'agriculture au grand public

P_71

4

COMMUNIQUER



VOUS INFORMER,
sur papier
et sur internet

Chambr'Agri 14, **la lettre d'information** de la Chambre d'agriculture du Calvados, est adressée gratuitement chaque mois à chaque agriculteur/trice du Calvados mais aussi à l'ensemble des partenaires, élus et interlocuteurs de la Chambre. Ainsi, par exemple, toutes les mairies du département en sont destinataires.

Cette lettre est intégralement préparée et rédigée par nos conseillers et ingénieurs et son contenu est donc le reflet de leurs actions sur le terrain. Ainsi, cette lettre apporte aux agriculteurs locaux la connaissance et le savoir-faire d'experts, eux-mêmes sur le terrain dans le Calvados ou en Normandie.

Cette volonté de coller au terrain s'est traduite, ces dernières années, par une plus forte valorisation dans cette lettre, des témoignages d'agriculteurs, couplés aux conseils de nos conseillers spécialisés.

Attirer, promouvoir, fidéliser : l'objectif de la communication numérique

calvados.chambres-agriculture.fr, **le site internet** de la Chambre d'agriculture du Calvados, évolue parmi les 5 autres sites normands. Il propose « en quelques clics » références techniques, publications, agenda et actualités agricoles, formations...

Riche de son contenu proposé par les équipes du terrain et pour mieux valoriser le travail des collaborateurs, les informations sont relayées depuis 2017 via **une newsletter départementale** mensuelle et sur **les réseaux sociaux normands** (Facebook et Twitter). La newsletter est adressée, elle aussi gratuitement, par email à toute personne intéressée par l'actualité agricole et les actions de la Chambre.

Des newsletters thématiques (Actu'Bio, Actu'Eco, Circuits Courts et Agritourisme) sont également proposées aux professionnels agricoles de notre région.

Chiffres clés

Chambr'Agri 14 :

7 100 exemplaires diffusés chaque mois

73 833 en 2017 contre 60 380 visites enregistrées en 2016, soit + 22 % de visites sur le site Internet de la Chambre d'agriculture du Calvados.

Septembre 2018 : **1 300** abonnés à la page Facebook des Chambres d'agriculture de Normandie et plus de 1 200 pour le compte Twitter !

DES ÉVÉNEMENTS « PRO » ouverts à tous

Les professionnels agricoles constituent le « cœur de cible » de la Chambre d'agriculture, en matière de communication technique et/ou économique. Et, dans le domaine agricole, c'est d'abord sur le terrain, en valorisant les expérimentations de nos experts, en faisant partager les expériences et pratiques entre agriculteurs, que les messages sont les mieux perçus.

D'où l'accent mis, au cours de la mandature, sur l'organisation ou la participation à de nombreuses portes ouvertes, salons, visites d'essais, tours de plaine ou simples « bouts de champ ». Citons quelques événements « phares » : Cultivons autrement, Prairiales, Festival de l'élevage, Salon au champ, portes ouvertes Reine Mathilde ou sur l'élevage de précision...

Organiser ces rencontres, c'est bien ; encore faut-il les porter à connaissance des agriculteurs et autres professionnels agricoles. C'est pourquoi, outre les moyens classiques de communication (flyers, affiches, articles de presse...), la Chambre d'agriculture a investi et s'est organisée, à l'échelle régionale, afin d'acquérir une visibilité et de mieux valoriser ses actions sur les deux principaux « réseaux sociaux » que sont Facebook et Twitter.





ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS avec Info'Conseil cultures

Au service d'une agriculture performante sur les plans économique, technique et environnemental, l'équipe de conseillers spécialisés en productions végétales de la Chambre d'agriculture du Calvados accompagne plus de 250 agriculteurs dans le pilotage de leurs cultures au travers de son service Info'Conseil.

Qu'il s'agisse de conseil individuel ou collectif, notre accompagnement intègre la rédaction d'un guide de protection des cultures, de notes techniques et de flashs hebdomadaires. Ces publications s'appuient entre autres sur les résultats de travaux d'expérimentation conduits par les Chambres d'agriculture de Normandie.

Rédigé en commun avec les départements de l'Eure et de la Seine Maritime, le guide de protection des cultures propose des préconisations adaptées aux conditions d'exploitation du Calvados. Résultats d'essais, outils d'aide à la décision, il recueille les dernières références techniques indépendantes sur l'ensemble des cultures de l'exploitation : céréales, colza, protéagineux, lin, betterave, maïs, prairies et luzerne. Ce guide reprend les informations principales concernant la réglementation relative à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Outil indispensable pour la commande morte saison, il est complété par l'envoi de flashs techniques hebdomadaires. Ils permettent de prendre en compte le contexte climatique de l'année, l'évolution de la réglementation et ainsi d'adapter la conduite des cultures en cours de saison.

L'agriculteur peut ainsi piloter au plus juste la conduite de ses cultures, optimiser ses résultats techniques et économiques. Des notes techniques viennent compléter ce conseil. Elles sont l'occasion d'aborder des sujets de fond, comme la fertilisation azotée des céréales à paille, des cultures nouvelles comme les pois d'hiver, par exemple.

FAIRE CONNAÎTRE

l'agriculture au grand public

La Chambre d'agriculture, soucieuse de promouvoir les savoir-faire des producteurs auprès du grand public, organise ou co-organise divers événements.

Pendant la mandature, l'accent a été mis sur la professionnalisation de ces manifestations. Voici les événements les plus emblématiques.

Bienvenue à la ferme : à chaque saison son événement

Nos événements saisonniers phares Bienvenue à la Ferme confirment l'intérêt croissant du public pour les produits fermiers et pour les formules d'agritourisme proposées par les agriculteurs.

Les consommateurs en recherche de nature et de convivialité aiment fréquenter les fermes durant leurs loisirs. Aussi, la Chambre d'agriculture encourage cette forme de découverte en proposant à chaque saison un programme de portes ouvertes et d'animations dans les fermes. Les opérations « Printemps, l'Été et l'Automne à la Ferme » regroupent à chaque événement une quinzaine de fermes du réseau et attirent plus de 15 000 visiteurs dans les fermes chaque année.

Marché de Noël des producteurs de Caen : un rendez-vous devenu incontournable !

Le marché de Noël des producteurs fermiers et biologiques du Calvados, qui se déroule sur la Place St Sauveur de Caen, remporte chaque année un vif succès auprès des consommateurs. La collaboration entre producteurs fermiers, producteurs biologiques et municipalité de Caen se révèle gagnante pour tous et contribue à la dynamique de ce marché.

Le Salon International de l'Agriculture

Depuis 2017, la refonte de l'organisation du stand de la région Normandie au SIA a permis de bien mettre en valeur les produits et les savoir-faire des entreprises auprès du grand public. Le soutien financier du Conseil Départemental du Calvados a permis aux producteurs fermiers du Calvados d'accéder et de partager un espace de vente en se succédant pour disposer d'une gamme plus étendue. L'harmonie et la convivialité du pavillon sont remarquées et font des envieux !

Dans le cadre du Concours Général Agricole, une trentaine de médailles est décernée chaque année aux entreprises du Calvados.

Chiffres clés

Bienvenue à la ferme : 1 rendez-vous par saison, +15 000 visiteurs à l'année sur les fermes du réseau

15 producteurs du Calvados au SIA à Paris

30 produits médaillés au Concours Général Agricole

Un objectif majeur

la satisfaction de nos clients !

P_74

Une gestion budgétaire saine

et des arbitrages en termes d'investissement
qui portent leurs fruits

P_76

Adapter les moyens, renforcer la proximité

P_77

5

GESTION INTERNE



UN OBJECTIF MAJEUR

la satisfaction de nos clients !

La démarche Qualité est en premier lieu un outil au service de la satisfaction des clients. Elle doit en conséquence s'adapter au contexte afin de répondre aux nouveaux enjeux. Afin d'amplifier sa présence et sa performance en matière de conseil et de formation des actifs agricoles et des collectivités, la Chambre d'agriculture a fait le choix de s'engager dans une démarche de certification auprès de l'AFNOR.

L'engagement dans la démarche Qualité a pour objectif premier de satisfaire nos clients en leur proposant des services de qualité, adaptés à leurs besoins. Cela passe notamment par une écoute attentive des besoins, le déploiement de pratiques favorisant la proximité, une offre de services et de formations claire et adaptée.

Ainsi, chaque année, la réalisation d'enquêtes auprès d'un panel de clients nous permet de mesurer leur niveau de satisfaction. Les résultats oscillent entre 89 et 95 % de clients satisfaits ou très satisfaits par nos prestations de conseil ; les agriculteurs enquêtés soulignent la qualité et l'objectivité du conseil délivré, la compétence, la réactivité et l'écoute de nos conseillers. Concernant la formation, 93 à 98 % des stagiaires se disent satisfaits ou très satisfaits ; ils mettent en évidence la qualité des interventions et de l'organisation de nos stages.

Cette certification, obtenue à l'été 2013, a également permis, à l'interne, de contribuer à fiabiliser notre organisation via une démarche de progrès commune et structurante. Cela passe par une harmonisation des pratiques, l'utilisation d'outils communs, de supports harmonisés, mais aussi par la professionnalisation continue de nos collaborateurs dans leur domaine d'expertise, la capitalisation pour un meilleur partage et une intégration facilitée des nouveaux collaborateurs.

Avec cette certification, la Chambre s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour servir au mieux l'ensemble des acteurs agricoles du territoire.

Chiffres clés

Évolutions significatives depuis 2013 :

770 déclarations PAC (+ 81 %)

520 abonnés Mes p@rcelles (+ 153 %)

1 517 exploitations clientes de prestations (+17 %)

1 200 stagiaires en formation (+ 23 %) et

+ 30 % d'activité

Une offre de service renouvelée

En lien avec l'engagement de la Chambre dans la certification de ses activités, l'un des axes de travail de la Chambre d'agriculture a porté sur la rénovation de l'offre de services afin d'inscrire la relation client au cœur de l'organisation.

Pour pouvoir fidéliser ses clients, encore faut-il bien les connaître, les comprendre et savoir répondre à leurs attentes, insatisfactions et suggestions. C'est à ces enjeux que les élus de la Chambre d'agriculture ont souhaité répondre et c'est dans ce cadre que le Calvados a été, en 2014, l'une des toutes premières Chambres de France à créer un poste de responsable marketing. La mission première a porté sur la rénovation de l'offre autour de 3 produits phares : Mes p@rcelles, Info'conseil et la formation. Ces travaux ont permis de revoir les pratiques liées à la diffusion des écrits techniques, d'accroître la présence terrain en couplant les abonnements Mes p@rcelles à du conseil (déclaration PAC – plan prévisionnel de fumure) et de contribuer à l'émergence d'un catalogue formation régional.

En professionnalisant les services dans leur dimension marketing, l'offre a pu être profondément renouvelée dans sa forme, et surtout dans son contenu afin de répondre aux nombreuses problématiques du terrain sur les volets technique et réglementaire. Cette rénovation s'est également accompagnée d'un vaste plan de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs, notamment sur l'écoute active, la relation client, le phoning....

En 6 ans, cette stratégie volontariste a permis d'asseoir la reconnaissance de la Chambre dans le domaine de la formation et d'accompagner toujours plus d'exploitations (+ 17 %). Cette belle dynamique doit se poursuivre désormais au travers du projet Cap Normandie, avec la création d'une Direction Marketing et Commerciale qui devra travailler sur l'offre commune des Chambres tout en renforçant son ancrage sur le terrain.



UNE GESTION BUDGÉTAIRE SAINÉ

et des arbitrages en termes
d'investissement qui portent leurs fruits



Développer l'activité tout en maîtrisant les charges et raisonnant les investissements a été l'axe directeur de la Chambre pendant la mandature.

Points marquants :

- Un compte financier et des résultats sains dans la durée.
- Le transfert du siège à Hérouville St Clair fin 2014 qui a permis de disposer de locaux plus fonctionnels et de parkings puis de réduire les charges en énergie.
- L'acquisition d'une flotte de véhicules de service en 2018 qui s'inscrit dans le cadre du plan de réduction des frais de déplacements.
- L'engagement du projet de construction de l'antenne Bocage dont le permis de construire a été obtenu en juillet 2018.

ADAPTER LES MOYENS ET , RENFORCER LA PROXIMITÉ

En cohérence avec ses valeurs, la Chambre d'agriculture s'est efforcée, malgré des coupes budgétaires significatives, d'optimiser ses forces vives pour faire évoluer ses compétences au service de l'agriculture départementale.

A ce titre, la Chambre a su redéployer des collaborateurs afin de répondre à des besoins croissants pour des pans d'activité qui ont marqué la mandature : gestion de l'eau, conseil en agronomie/ cultures, formation des porteurs de projets, agriculture biologique, conseil d'entreprise, bâtiments...

Ces postes ont été positionnés majoritairement en antennes pour mieux répondre aux besoins du terrain. Quelques postes (formation, bâtiments) relèvent du siège de la Chambre car ils ont un rayonnement départemental. Un plan annuel de formation des collaborateurs a accompagné ces évolutions.

Dans le même temps, au sein du réseau des Chambres normandes, les accords sociaux ont été revus afin de gagner en souplesse et en agilité. Il s'est agi globalement de développer simultanément la palette de compétences et de progresser dans l'expertise pour développer l'activité centrée sur la réponse aux besoins exprimés par le terrain.





CAP Normandie

"Etre plus forts ensemble !"

P_80

Les partenaires

P_82

la chambre d'agriculture du calvados,
une équipe et des compétences à vos côtés !

P_83

6

CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION

**Évolution de l'organisation au sein du
réseau des Chambres de Normandie**



CAP NORMANDIE
"Être plus forts ensemble !"

En septembre 2015, les Chambres normandes ont affiché l'ambition collective d'être un acteur majeur du développement agricole et se sont engagées dans un projet commun pour peser davantage sur le plan politique en réorganisant leur gouvernance, développer leur performance sur le terrain et accroître leur efficacité interne. Depuis, le processus est en marche... Voici les principales évolutions engagées pendant la mandature.

Des groupes d'élus territoriaux dans les antennes pour toujours plus de proximité

À l'instar des Chambres normandes, des groupes ont été mis en place courant 2017 dans les antennes Bocage et Pays d'Auge. Ces élus sont à la fois force de proposition pour initier des actions spécifiques locales et développer des projets au plus près des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), alerter le bureau dès que nécessaire et être un trait d'union fort avec les instances de la Chambre départementale. Ils s'appuient dès que nécessaire sur l'équipe technique pluridisciplinaire locale.

L'élargissement des compétences

En réorganisant leur réseau, les Chambres d'agriculture normandes partagent des compétences spécifiques jusqu'ici souvent localisées au niveau départemental. Des premières expériences portant sur l'économie et la prospective, ou le droit de l'environnement ont été mises en œuvre avec succès. D'autres expertises spécifiques sont à partager : énergie, chimie verte et biomatériaux, filières spécialisées, approvisionnement pour la restauration collective...

**Une nouvelle ambition du réseau des
Chambres d'agriculture au service de
l'agriculture et des territoires.**

La refonte de l'offre de services

Pour être plus visibles, les Chambres repensent leur offre de services avec un objectif de convergence. Le service doit être accessible à tous quel que soit la localisation géographique. Un premier fait : la formation continue des actifs agricoles où dès la campagne 2017/18, l'offre a été enrichie de 38 nouvelles formations. « Le meilleur » de chaque Chambre a été intégré et a permis des inscriptions trans-départementales, avec pour une formation donnée, un même contenu et un même tarif.

L'innovation comme moteur de l'action

Les Chambres d'agriculture normandes ont mis en place début 2018 un service commun dédié à l'innovation où méthodes, références, expérimentations, data, etc... doivent être raisonnées et partagées à l'échelle régionale.

Gagner en efficacité interne pour redéployer du temps sur le terrain

Côté coulisses, la mise en commun de ces ressources et la spécialisation des missions doivent permettre de gagner en productivité. A titre d'exemple, l'ingénierie formation et le traitement administratif des formations relèvent depuis 1 an de missions régionalisées au sein du réseau. Une valeur ajoutée est attendue à l'issue de cette évolution organisationnelle.

Cette évolution et cette nouvelle dynamique régionale s'inscrivent dans un contexte de grandes mutations, avec une diminution du nombre d'agriculteurs et une nouvelle répartition des lieux de décisions. Il conviendra d'en mesurer l'efficacité et le cas échéant de faire les ajustements nécessaires pour assurer une réponse qualitative aux besoins du terrain.



NOS PARTENAIRES

Les actions décrites dans ce bilan de mandature bénéficient du soutien financier de :



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen
FSE, FEDER, FEADER, LEADER



FranceAgriMer



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



RÉGION
NORMANDIE



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS,

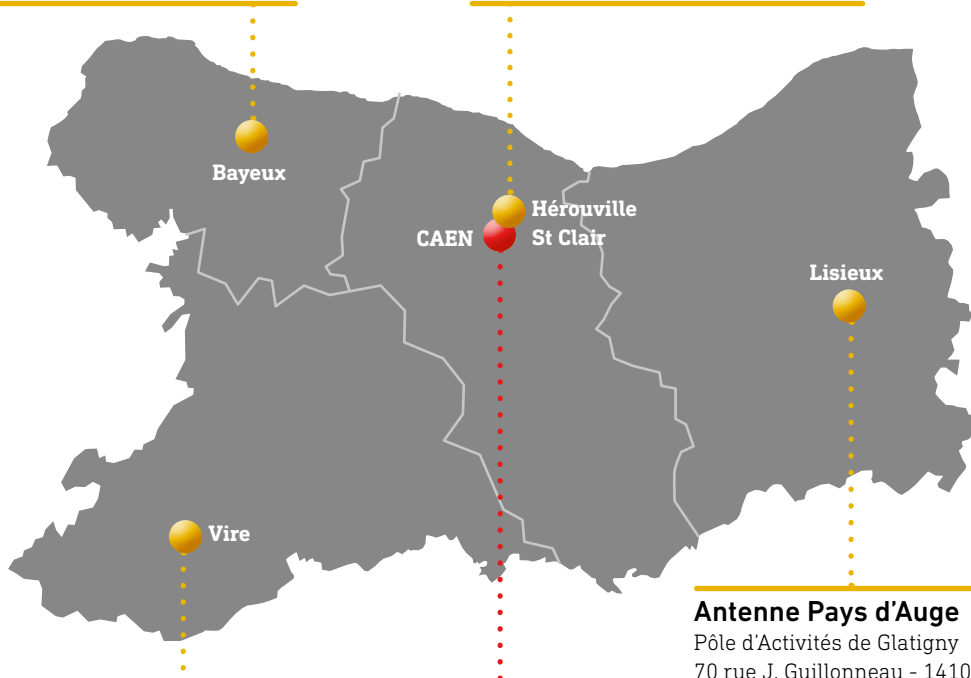
une équipe et des compétences
à vos côtés !

Antenne Bessin

ZAC - Route de Caen
14406 BAYEUX cedex
Tél. 02 31 51 66 33 - Fax 02 31 51 66 30
bessin@calvados.chambagri.fr

Antenne Plaine

1 rue d'Hermia
14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR
Tél. 02 31 53 55 00 - Fax 02 31 53 55 25
plaine@calvados.chambagri.fr



Antenne Bocage

Résidence Léonard Gille
24 rue de Picardie - 14500 VIRE
Tél. 02 31 68 11 16 - Fax 02 31 68 76 43
bocage@calvados.chambagri.fr

Antenne Pays d'Auge

Pôle d'Activités de Glatigny
70 rue J. Guillonnet - 14100 LISIEUX
Tél. 02 31 31 31 85 - Fax 02 31 31 44 94
paysdauge@calvados.chambagri.fr

Siège de la Chambre d'agriculture

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 HÉROUVILLE-ST-CLAIR cedex
Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 02 31 70 25 70
chambre@calvados.chambagri.fr
calvados.chambres-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS



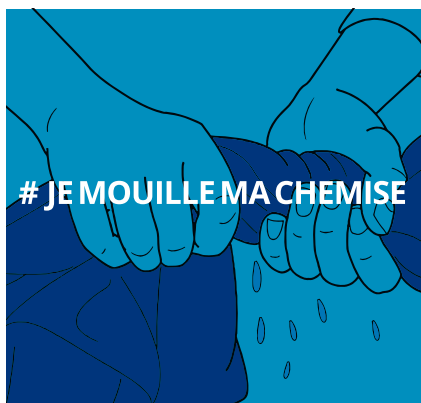
JE PRENDS LES DEVANTS



#TAMDEM DE CHOC



JE RACONTE PAS DE SALADES



JE MOUILLE MA CHEMISE



COMME SUR DES ROULETTES



ÇA ME BOTTE



#JE FAIS MOUCHE

#VIENS DANSTACHAMBRE

SUIVEZ-NOUS



www.viensdanstachambre.fr